Neuchâtel — Nº 57 (10 pages) Un numéro 20 centimes Mercredi 10 mars 1954

FEUILLE D'AVIS DE NEUCHATEL

Journal de Neuchâtel, du canton et des régions avoisinantes

216me année — PARAIT TOUS LES JOURS, EXCEPTÉ LE DIMANCHE — Fondée en 1738

1, RUE DU TEMPLE-NEUF ET 6, RUE DU CONCERT - TÉLÉPHONE 5 65 01 - CHÈQUES POSTAUX IV 178

ABONNEMENTS

	1 an	6 mois	3 mois	1 mois
SUISSE:	30.—	15.25	7.75	2.70
ÉTRANGER:	49.—	25.—	14.—	5.—

Tarif réduit pour certains pays. Prière de se renseigner auprès de l'administration du journal.

ANNONCES

21 ct. le millimètre, min. 25 mm. - Petites annonces locales 14 ct., min. Fr. 1.50 - Avis tardifs 50 et 63 ct. - Réclames 75 ct., locales 50 ct. (de nuit 63 ct.), Mortuaires 30 ct.

Pour les annonces de provenance extra-cantonale : Annonces Suisses S. A., «ASSA» agence de publicité, Genève Lausanne et succursales dans toute la Suisse.

ENTREVUE-ÉCLAIR ADENAUER-BIDAULT HIER A PARIS

Reprise du dialogue franco-allemand au sujet du territoire de la Sarre

Un plan hollandais adopté par l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe et prévoyant l'européanisation est accepté comme base de discussion

PARIS, 9 (A. F. P.). — Le ministère des affaires étrangères publie le communiqué suivant :

« Arrivé au Bourget mardi matin à 9 heures, le chancelier Adenauer, que M. Bidault était allé accueillir à l'aérodrome, s'est rendu aussitôt au Quai-d'Orsay, où il a eu un entretien avec le ministre des affaires étrangères.

» Cet entretien a permis de constater l'accord des deux parties pour continuer la négociation en s'inspirant des lignes générales de la proposition définitive du statut européen de la Sarre, adoptée le 6 février par la commission des affaires générales de l'assemblée consultative du Conseil de l'Europe.

» M. Bidault a souligné que le projet français de protocole d'accord franco-allemand sur la Sarre, remis le 9 mars au gouvernement de la République fédérale, avait été conçu et rédigé dans le même sens et devrait également être pris en considération dans la suite des conversations. »

Le chancelier accepte le plan van Natters

Au cours de la première entrevue en tête à tête, le chancelier fédéral a donné son adhésion au plan van Natters comme base de discussion, tandis que le ministre des affaires étrangères, afin de tenir compte de certaines réserves françaises, remettait au chancelier allemand un projet français de protocole s'inspirant largement du plan van Natters, mais précisant la thèse française, surtout dans le domaine des rapports économiques entre la France et la Sarre. Le chancelier, qui, apparemment, ne s'attendait pas à la remise de ce document, a demandé un temps de réflexion d'une heure avant de l'accepter également comme document de travail.

A 11 h. 30, les deux ministres se sont retrouvés, entourés de leurs experts, dans le bureau de M. Bidault. Il ne leur a pas fallu plus d'un quart d'heure pour constater leur accord et approuver un projet de communiqué français qui consacre l'adoption des deux documents comme base de futures négociations. Celles-ci seront reprises dès que possible et, en tout cas, avant la conférence de Bruxelles du 30 mars, en marge de laquelle MM. Bidault et Adenauer reprendront la discussion du problème sarrois.

Le chancelier Adenauer, accompagné de M. Bidault, se rendit alors à l'hôtel Matignon pour s'y entretenir brièvement avec M. Joseph Laniel, président du Conseil.

M. Adenauer à Athènes

ATHÈNES, 9 (Reuter). — Le chancelier Adenauer est arrivé mardi à Athènes, venant de Paris. Il effectue un voyage de 18 jours en Grèce et en Turquie.

Le chancelier Adenauer est accompagné dans son voyage par sa fille Lotte. Sa suite comprend en outre le chef de la section politique du ministère des affaires étrangères d'Allemagne occidentale, M. Blankenhorn, et le chef de presse du gouvernement fédéral, M. Felix von Eckardt.

Pourquoi le gouvernement de Bonn est prêt à lâcher du lest...

Notre correspondant de Paris nous téléphone :

La rencontre-éclair Bidault-Adenauer ouvre une phase nouvelle dans le dialogue franco-allemand sur le statut du territoire de la Sarre.

Soigneusement préparée par l'ambassadeur François-Poncet à Bonn et par une conférence technique qui s'est déroulée dimanche dernier à Paris entre MM. Maurice Schumann, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères et Hallstein, son homologue allemand, elle a permis la reprise d'un dialogue interrompu l'automne dernier.

Outre ce résultat dont l'intérêt psychologique n'est pas à dédaigner, on doit porter au crédit des deux interlocuteurs qu'ils ont l'un et l'autre abandonné de leur intransigeance primitive et convenu d'une base commune de discussion, en la circonstance, le plan hollandais van Natters dont on peut dire, en le résumant à l'extrême, qu'il pose comme principe l'européanisation du territoire de la Sarre.

Accepter une discussion sur un texte même approuvé comme c'est le cas par le Conseil de l'Europe ne signifie pas malgré tout que les parties intéressées soient d'accord sur son contenu.

En fait, des différences notables existent toujours sur le statut futur de la Sarre et qui demandera un très long travail de mise au point avant de pouvoir être présenté à l'examen du parlement français et des Chambres fédérales.

Les réserves de la France...

Pour la France, c'est l'aspect économique du problème qui constitue la pierre d'achoppement. Paris est et demeure formel : aucun accord sur la Sarre n'est possible si avant toute chose, le statut projeté ne maintient pas entièrement l'union économique franco-sarroise grâce à laquelle l'industrie charbonnière et sidérurgique française peut lutter à armes égales contre sa concurrente allemande.

... et celles de Bonn

En ce qui concerne la République fédérale, la question sarroise revêt un caractère essentiellement politique et il est bien évident que pour l'opinion publique allemande, il peut paraître difficilement concevable que le chancelier Adenauer puisse accepter l'abandon d'un territoire considéré comme partie intégrante de la République fédérale.

Si M. Adenauer envisage donc l'éventualité d'une européanisation de la Sarre — et que les ultras de Bonn traduiront par un abandon déguisé — c'est qu'il espère en revanche obtenir de M. Bidault une contrepartie substantielle.

Quelle est cette contrepartie ? Le communiqué qui a été publié hier y fait seulement une brève allusion en parlant d'un règlement du problème européen. Que signifie cette expression ? Selon toute probabilité, il semble qu'en la circonstance, le chancelier Adenauer a voulu laisser entendre que si la France s'engageait à fond dans la politique de conception européenne, l'Allemagne serait prête à consentir un gros sacrifice en ce qui concerne la Sarre.

Pour parler clair, disons que M. Adenauer envisagerait volontiers de céder sur la Sarre si la France ratifiait le traité sur la Communauté européenne de défense, traité qui, répétons-le, outre qu'il crée une armée autonome aux nations occidentales, restitue à l'Allemagne la plénitude de ses droits de pays souverain.

M.-G. G.

(Lire la suite en dernières dépêches)

Sièges à catapulte pour avions à réaction

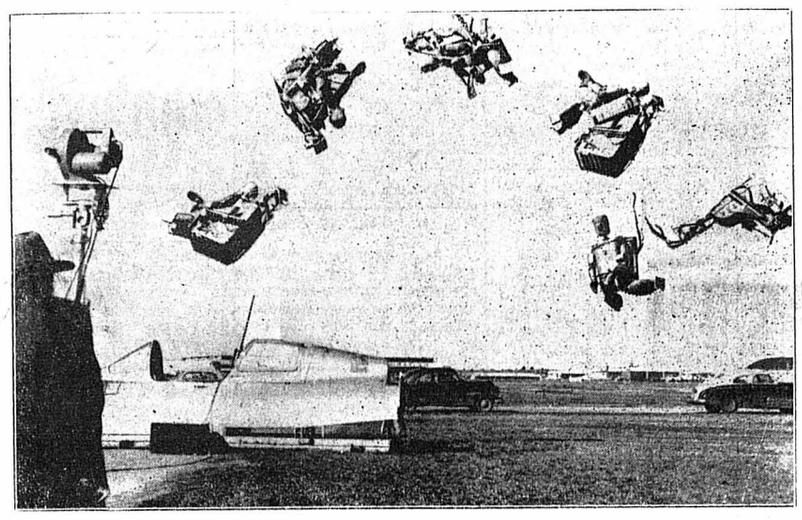

L'aviation américaine a expérimenté des sièges à catapulte destinés aux avions à réaction. Le pilote peut ainsi quitter son appareil, en cas de danger, en pressant sur un bouton, et ouvrir ensuite son parachute.

Exportation d'armes

Une décision discutable

Notre correspondant de Berne nous écrit :

Au début de septembre dernier, des informations venues d'outre-Rhin annonçaient que des industriels et des affairistes, de connivence avec certains services officiels ou semi-officiels de Bonn, travaillaient à faire de notre pays le grand fournisseur d'armes de la République fédérale allemande.

Il se révéla cependant que ces bruits sensationnels se réduisaient à peu de chose et qu'il fallait les mettre en rapport avec la campagne qui précédait les élections dont, quelques semaines plus tard, le chancelier Adenauer devait sortir vainqueur.

En fait, une fabrique genevoise avait demandé au Conseil fédéral l'autorisation d'exécuter et de livrer une commande de 34 canons antiaériens de petit calibre, avec accessoires et munition, le tout pour une valeur de 2,9 millions de francs.

A l'époque cependant, le Conseil fédéral avait estimé que cette requête posait une question de principe. Le statut de l'Allemagne n'est pas réglé et surtout, le réarmement de ce pays pose un problème qui entretient de profondes divisions et d'âpres controverses en Europe. La presse suisse était alors quasi unanime à proclamer qu'il n'entrait pas dans le rôle de notre pays de favoriser, d'une manière ou d'une autre, le relèvement de la puissance militaire allemande.

~~~

Cet état d'esprit avait engagé le gouvernement à refuser l'autorisation. Mais la ténacité et la persévérance sont vertus germaniques. Les autorités de Bonn sont revenues à la charge et ont montré de l'insistance, et le département politique présenta une nouvelle proposition au Conseil fédéral. A six mois de sa première décision, le collège exécutif prend une attitude différente qu'il explique dans le communiqué suivant :

Tenant compte de certaines appréhensions qui s'étaient manifestées à l'époque au sujet de la livraison, par la Suisse, de matériel de guerre à la République fédérale d'Allemagne et dont la presse s'était également fait l'écho, le Conseil fédéral avait décidé, le 18 septembre 1953, de ne pas accorder pour le moment l'autorisation sollicitée par une fabrique d'armes suisse en vue de l'exportation en Allemagne de canons antiaériens de petit calibre, avec accessoires, d'une valeur totale de 2,9 millions de francs. Entre temps, il s'est révélé que les armes en question sont destinées uniquement à l'équipement des organes chargés de la garde des frontières et des côtes de ce pays. A cet effet, les armes seront achetées par le ministère fédéral de l'intérieur à Bonn. Le gouvernement de la République fédérale d'Allemagne a accepté toutes les conditions auxquelles cette livraison a été soumise par les autorités suisses. Le contrat de livraison sera conclu directement entre les autorités compétentes de la République fédérale d'Allemagne et la fabrique suisse intéressée.

G. P.

(Lire la suite en 9me page)

Renflouement d'un paquebot à Liverpool

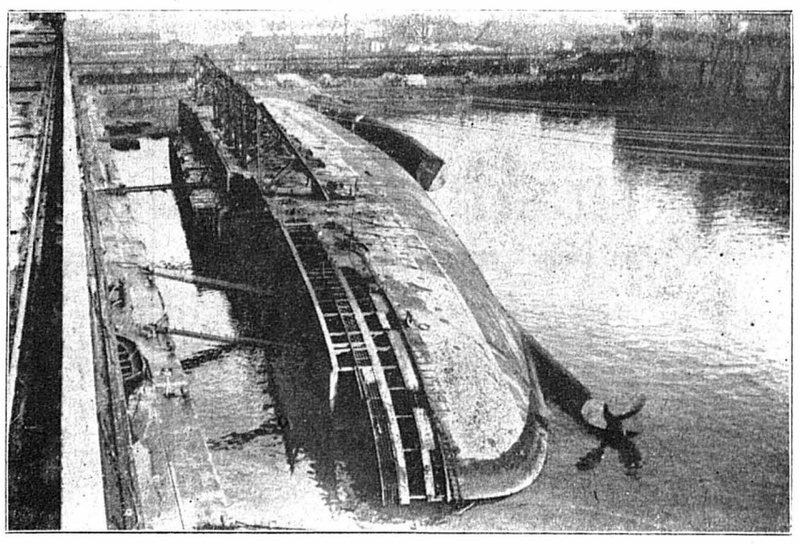

Il y a plus d'un an, le paquebot canadien de 20.000 tonnes « Empress of Canada » coulait après avoir brûlé dans le port de Liverpool. Il a maintenant pu être partiellement renfloué. C'est l'opération la plus coûteuse de ce genre dans l'histoire navale britannique, puisqu'elle est revenue à 4,5 millions de francs suisses. Le métal de l'épave pourra être vendu pour une somme d'un demi-million de francs ! On voit ci-dessus l'épave de l'« Empress of Canada » dans le port de Liverpool.

SANS IMPORTANCE

Pauvre chou !

Diogène, lavant ses choux, cria à Aristippe : « Si tu savais manger des choux, tu ne ferais point ta cour aux grands ». « Et toi, répondit Aristippe, si tu savais faire ta cour aux grands, tu ne t'amuserais pas à laver ces choux ! »

Vingt-quatre siècles ont passé, et toujours le chou divise les hommes. De Sinope à Neuchâtel, la multiplication extravagante de ces plantes n'a fait qu'augmenter le nombre de ses détracteurs. Diogène donna le mot, et aussitôt les plus illustres emboîtèrent le pas, narguant à qui mieux mieux l'innocent crucifère. Du roman de Renart à la récente correspondance parue dans la « Feuille d'avis de Neuchâtel », l'homme n'a cessé d'exercer sa plume au détriment du chou. D'importun, il est devenu un intrus car il n'a pas su se faire désirer. Voyez les soucis qu'il donne aux maraîchers dont il encombre les caves et déplume le portefeuille. Voyez l'ingratitude de la ménagère qui lui préfère les feuilles moins coriaces de l'épinard et la fragrance plus délicate du petit pois des fabriques...

Chaque saison voit verdir de nouveaux légumes, mais le chou, immuable, s'expose toute l'année aux vitrines des primeurs. Cette insistance le rend d'autant plus odieux à l'acheteur indécis, même bête comme chou. Faut-il lui en vouloir de ce manque de coquetterie ? De cette fidélité à toute épreuve ?

Pauvre chou ! Il n'a jamais eu bonne réputation. Dès les temps les plus reculés, on l'assimila aux péchés pas très mignons du genre humain : la sottise, la prévarication, la vanité, la matoiserie, l'envie et même la misère. Aucune comparaison désobligeante ne lui a été épargnée depuis qu'il a été fait chou. Sa rondeur monotone, son odeur quasi méphitique, sa carnation pâle et glacée, le poids qu'il laisse à l'estomac l'ont désigné tout naturellement au mépris général. Carotte, lentille ni poireau n'ont essuyé autant de quolibets que le chou banal et ses proches cousins.

Un magistrat vient d'être destitué. Il n'a eu d'autre alternative que de retourner planter des choux. On ne fait pas impunément ses choux gras des deniers publics. Pour sauver la chèvre et le chou, il avait sacrifié ses amis, ses principes. Chou pour chou, les uns et les autres ne valaient peut-être pas un tronc de chou. Né sous un chou, il avait voulu faire valoir ses choux, mais sa tête de chou l'a fait errer tout au travers des choux. Voilà comme on parle.

Pauvre chou ! Il aurait tout de même droit à quelque reconnaissance, ne fût-ce que pour ses qualités roboratives et sociales. On le dit saturé d'une chaux naturelle plus économique que celle qu'on achète dans les pharmacies. Et puis, un banquet républicain lui doit le plus clair de son attrait. Plus que les discours, le vin du pays et le toast à la patrie, le chou contribue à cette fraternité de bon aloi dont nous, femmes, sommes, hélas ! privées. Et rien que pour cela, il faudrait réhabiliter le chou dans sa dignité première, et lui reconnaître des vertus au moins égales à celles des tripes ou de la fondue...

MARINETTE.

Au cours d'une séance que l'on peut qualifier d'historique et qui a été télévisée

Le Grand Conseil neuchâtelois prend l'heureuse décision de rétablir les chevrons comme armes du canton

La discussion fut assez animée de même que les débats qui marquèrent l'examen de plusieurs projets et d'une motion sur les rapports des services publics et des entreprises privées

La discussion reprend à 8 h. 30 par l'examen d'un projet dont nous avons parlé ; il s'agit de la

Revision de la loi sur les routes

M. *Perregaux-Dielf* (lib.) apporte l'adhésion du groupe libéral tout en insistant sur le réseau routier des petites communes.

L'accord du groupe socialiste est donné par M. *Lüthi* et celui du groupe radical par M. *Losey*.

M. *René Calame* (p.p.n.) remarque que certaines routes nommées cantonales ne méritent pas cette classification. Le P.P.N. ne s'oppose pas théoriquement à ce projet, mais demande des précisions.

M. *Bl. Clerc* (lib.) dénonce un manque de logique entre certaines dispositions. Mais la lacune pourra être comblée. Le texte, par ailleurs, n'est pas toujours d'une forme très satisfaisante.

Après de brèves interventions de MM. *Jacot* (lib.) et *Schelling* (soc.), le président du Conseil d'Etat, M. *P.-A. Leuba*, rappelle que le fonds est réservé à une seule catégorie de routes. Certaines communes avaient parfois de la peine à opérer la réfection de leurs tronçons. Elles demandaient une aide. Mais cette aide était sans base légale. Le projet actuel constitue ainsi une tentative de réglementation. M. Calame aurait voulu qu'on envisage d'ores et déjà un reclassement. Mais l'affaire n'est pas tout à fait mûre. Car de grands travaux sont toujours en cours et en vue. Fallait-il consulter les clubs automobiles ? La consultation n'a pas paru indispensable au département des travaux publics. Le rapport donne un tableau précis de la situation des communes.

M. *Cuche* (lib.) attire encore l'attention du Conseil d'Etat sur les difficultés des petites communes pour l'enlèvement des neiges.

Le projet de décret est adopté par 100 voix sans opposition.

Les chevrons

M. *H. Guinand* (soc.) déclare tout de go qu'il est adversaire des chevrons. Il est d'une génération qui a connu des vétérans de 1848 et de 1856 et à laquelle on a inculqué les principes républicains. Dans son rapport, le Conseil d'Etat fait un distinguo subtil entre adversaires irréductibles et adversaires tout court qu'il pense pouvoir amener à résipiscence, en leur disant que les chevrons sont le vrai drapeau du pays. Or, les chevrons ont été apportés dans le pays par Ulrich de Fenis à un moment où notre canton ne comprenait pas toutes les régions actuelles. Ils rappellent le régime des princes et de l'aristocratie. Ils sont un symbole d'oppression et de persécution. Leur rétablissement constituerait un blâme et un affront à la république.

M. *Liniger* (soc.) est d'un tout autre avis. Il rappelle qu'Arthur Piaget, l'éminent historien, avait fait état d'un mot qu'il qualifiait de plus juste de ceux qu'il avait entendus et qui émanait d'un député socialiste, M. Jean Wenger. Celui-ci avait déclaré que les chevrons symbolisaient la continuité de l'Etat.

M. *Guinand :* Mais pas la continuité de la république.

M. *Liniger* fait état aussi de l'opinion de Georges-H. Pointet qui mena une vive campagne en l'honneur des chevrons. Le compromis mis sur pied par la motion Kenel est intelligent. Il faut l'approuver.

Pour M. *Fr. Jeanneret* (soc.), la question matérielle a aussi son importance. Les 100,000 fr. destinés à modifier les armes du pays seraient utilisés plus judicieusement ailleurs.

M. *Corswant* (p.o.p.) s'étonne qu'un orateur socialiste ait parlé de continuité de l'Etat. On n'est pas socialiste, si l'on n'admet pas que l'Etat doit être transformé. De bourgeois, il doit devenir socialiste. L'orateur s'en prend aussi aux radicaux qui sont devenus si réactionnaires qu'ils laissent à d'autres le soin de défendre leur drapeau. Les chevrons sont certes plus artistiques, plus « aristocratiques », mais le rouge-blanc-vert correspond au sentiment populaire !

M. *Ch. Borel* (lib.) remet utilement les choses au point en rappelant que les chevrons furent bel et bien le drapeau du pays et que le roi de Prusse l'a interdit pendant une période.

Pour M. *Steiger* (p.o.p.), le Grand Conseil ne doit pas faire d'héraldique.

M. *O. Guinand* (rad.) fait remarquer que l'on ne renie nullement le rouge-blanc-vert. On rétablit nos armes véritables qui sont les chevrons. Une chose complète l'autre.

M. *G. Grandjean* (rad.) n'est pas de cet avis.

(Lire la suite en 9me page)

LIRE AUJOURD'HUI

EN SIXIÈME PAGE :

Nos couleurs sur les eaux du Rio de la Plata

par F.B.S.

M. LANIEL SEMBLE L'EMPORTER

L'Assemblée nationale française donne la priorité à l'ordre du jour favorable à la négociation en Indochine

Au cours du débat, M. Mendès-France a déclaré que le pays avait été trompé par les partisans d'une solution militaire

PARIS, 10 (A.F.P.). — **Par 340 voix contre 272, l'Assemblée nationale a accordé, mardi soir, la priorité à l'ordre du jour de synthèse présenté par les groupes de la majorité, en conclusion du débat sur l'Indochine.**

Après avoir rendu hommage « à l'héroïsme des combattants du corps expéditionnaire français en Indochine » et s'être félicité de la réunion, le 26 avril prochain, « d'une conférence ayant pour objet de définir les moyens propres à mettre un terme au douloureux conflit d'Indochine », l'ordre du jour déclare que l'Assemblée nationale prend « acte des déclarations du gouvernement réaffirmant sa volonté de saisir et de rechercher toutes les solutions capables d'amener le plus rapidement possible la cessation du conflit d'Indochine et d'assurer la paix et la liberté dans les Etats associés, indissolublement unis au sein de l'Union française ».

« L'Assemblée nationale, ajoute l'ordre du jour, rappelle solennellement que la France soutient la lutte armée en Indochine en vertu des dispositions de la constitution relatives à l'Union française auxquelles les Etats associés ont déjà librement adhéré et que toute répudiation de ces dispositions par les dits Etats délierait la France de ses obligations à l'égard de ceux-ci en la laissant juge des mesures que lui dicterait son intérêt inséparable de celui du monde libre. »

Les débats

PARIS, 9 (A.F.P.). — Dans son intervention à l'Assemblée nationale, au cours du débat sur l'Indochine, M. Joseph Laniel, président du conseil, a tout d'abord souligné qu'il n'avait « rien à ajouter aux termes de son précédent discours », et qu'au surplus le débat avait montré « que les conceptions du gouvernement ont reçu une approbation quasi générale ».

Le président a admis que « certains éléments sont réunis, qui sont de nature à assurer le succès d'une négociation », et il a assuré que « sans se faire la moindre illusion, le gouvernement entend saisir les chances qui paraissent s'offrir ».

(Lire la suite en 9me page)
~~~

IMMEUBLES

Mise, deux appartements, grand local, etc. à Yvonand

Samedi 27 mars 1954, dès 14 h. 30, à l'Hôtel de la Gare, Yvonand, l'hoirie de M. Julien Pache exposera en vente par enchères publiques son bâtiment près gare, de deux jolis logements de quatre pièces. Belle cave, même de commerce avec maison pour comm. ou industrie, petite fabrique, etc. Bon verger. Surface totale : 20 ares 86 m².

Conditions : **Etude J. Pilloud, notaire, Yverdon.**

TÉLÉTRANSACTIONS SA

offre à vendre dans le canton plusieurs

immeubles

renfermant

hôtels, cafés restaurants

Pour renseignements s'adresser à : **Télétransaction S. A.** 2, faubourg du Lac

---

Plage de Colombier

Parcelles de terrain à vendre au bord du lac pour la construction de chalets de plage. S'adresser à l'Etude Jean-Pierre Michaud, avocat et notaire, à Colombier.

BELLE VILLA

à vendre ou à louer (la Neuveville), huit pièces, confort, terrasse, garage, jardin. Loyer modéré. — A vendre terrain à bâtir. Offres sous chiffres PE 5834 L à Publicitas, Lausanne.

ENCHÈRES

Enchères publiques de vins à Auvernier (Neuchâtel)

Le LUNDI 15 MARS 1954, l'ETAT DE NEUCHATEL fera vendre par voie d'enchères publiques à **AUVERNIER, Station d'essais,** par les soins du greffe du tribunal de Boudry, une partie des vins de son domaine, savoir :

environ 23,000 litres de vin blanc, récolte 1953, en cinq vases.

Ces vins sont bien conditionnés et d'excellente qualité.

Les dégustations se feront dans les caves de la Station d'essais dès 9 h. 30 et les enchères commenceront à 10 h. 30.

Boudry, le 4 mars 1954.

GREFFE DU TRIBUNAL.

ENCHÈRES DE MOBILIER à DOMBRESSON

Samedi 13 mars 1954, dès 13 h. 30, il sera vendu au collège de Dombresson, par voie d'enchères publiques, les objets ci-après dépendant de la succession de Mme veuve Louis-Eugène Conrad, à Dombresson :

3 lits complets, 1 lavabo dessus marbre, 1 grande armoire, tables de nuit, 1 buffet de service, 1 secrétaire, tables, chaises, canapé, pharmacie, buffets, tables à ouvrages, tableaux, machine à coudre, tabourets, potager à bois, avec accessoires, butagaz, ustensiles de cuisine, vaisselle, verrerie, lingerie, combustible, horloge, tapis descentes de lit, corbeilles, seilles, escalier de maison et quantité d'autres objets dont le détail est supprimé.

PAIEMENT COMPTANT.

Cernier, le 8 mars 1954.

Le greffier du tribunal : A. DUVANEL

ENCHÈRES PUBLIQUES de bétail et matériel agricole à CORNAUX

Pour cause de fin de bail, M. Marcel PROBST, agriculteur à Cornaux, fera vendre par voie d'enchères publiques, à son domicile, en face de la gare de Cornaux,

MERCREDI 17 MARS 1954

dès 10 heures, le MATÉRIEL suivant :

4 chars à pont, 1 char à purin de 1100 litres, 1 char à ressorts, 1 faucheuse 18 sections, 1 faneuse, 1 râteleuse, 1 charrue, 1 semoir, 1 rouleau en fer, 2 herses, 1 buttoir, 1 arrache-betteraves, 1 bineuse, 1 parc électrique, 1 morceleur à betteraves, 1 coupe-paille, 3 colliers de chevaux, bâches, ainsi que quantité d'autres objets dont le détail est supprimé.

Dès 13 h. 30, le BÉTAIL suivant :

2 juments ;
8 vaches indemnes de tuberculose ;
4 génisses de 23 et 15 mois également indemnes.

Paiement comptant.

Neuchâtel, le 8 mars 1954.

Le greffier du tribunal : A. ZIMMERMANN

A LOUER

A louer, à Saint-Aubin, une

VILLA FAMILIALE SOIGNÉE

située au-dessus de la gare et reliée par un passage sous-voies, comprenant :

un logement de quatre pièces, cuisine, salle de bains, grand hall habitable et large terrasse ;

un logement de deux pièces, cuisine, salle de bains, grandes dépendances, balcon ;

un logement de deux pièces, cuisine, salle de bains, avec entrée indépendante.

Chauffage général au mazout. Situation incomparable. Logements disponibles pour le 24 avril 1954. — S'adresser : Comina Nobile & Cie, Saint-Aubin (Neuchâtel). Tél. (038) 6 71 75.

GARAGE à louer

pour le 31 mars 1954, à la rue du Tertre, à Neuchâtel. Offres sous chiffres M. V. 853 au bureau de la Feuille d'avis.

A louer un ou deux

MAGASINS NEUFS

dans une localité importante du Val-de-Travers (rue principale). Ces locaux pourront être agencés au gré des preneurs. Conditions intéressantes. Faire offres sous chiffres B. D. 940 au bureau de la Feuille d'avis.

A louer, à Genève, pour fabrique d'horlogerie

LOCAUX 96 m²

au dernier étage

immeuble TERREAUX-CORNAVIN.

BROLLIET & Cie, 11, rue du Rhône. Tél. (022) 4 02 44. Genève.

Appartement

à remettre dans un immeuble moderne, avec vue sur le lac, cinq pièces, plus une chambre de bonne. Trois-Portes 65. S'adresser au concierge. Tél. 5 61 50.

A louer, pour le 24 mars, quartier des Ribaudes, un

appartement

de trois pièces, cuisine, salle de bains, vue imprenable. Prix: 147 fr. Adresser offres écrites à V. Q. 931 au bureau de la Feuille d'avis.

Vacances au Tessin

A louer, à ASCONA, un appartement meublé d'une chambre à deux lits (éventuellement lit d'enfant), cuisine, toilette avec lavabo. Frigidaire, eau chaude. Terrasse, jardin. R. Sutter, Vorame, Ascona. Téléphone (093) 7 56 30.

On cherche à échanger

appartement

de trois pièces, salle de bains, vue. Loyer avantageux, contre un de trois et demie ou quatre pièces, ville ou environs. Offres écrites sous J. M. 943 au bureau de la Feuille d'avis.

Pour cause imprévue, on louerait pour deux ou trois mois, à demoiselle soigneuse, une petite chambre et cuisine meublées. Belle vue. Adresser offres écrites à R. U. 946 au bureau de la Feuille d'avis.

CHAMBRES

A louer une chambre confortable. De 10 h. à 13 h. 30 et dès 19 h., Mme Huguenin, Coulon No 2. Tél. 5 16 95.

Petite chambre à louer. Ecluse 44, 1er.

DEM. A LOUER

On cherche une chambre pour un apprenti, si possible près de la Favag S. A. Offres à W. Hirschbrunner, restaurant « Brauerei » Madiswil (Berne).

ETUDIANTE cherche une chambre confortable, en ville, pour quatre mois, avec part à la salle de bains. Prière de téléphoner mercredi et jeudi, entre 14 et 17 heures, au 5 79 16.

On cherche à louer pour fin mars ou date à convenir un

LOGEMENT

de deux ou trois chambres, avec confort, centre ville préféré. Adresser offres écrites sous A. G. 942 au bureau de la Feuille d'avis.

Dame seule cherche à louer un

APPARTEMENT

de deux ou trois pièces, confort, éventuellement avec balcon. — Rez-de-chaussée préféré. Adresser offres écrites avec prix à X. I. 937 au bureau de la Feuille d'avis.

Je cherche à louer, au centre, un

appartement

de deux pièces, avec ou sans salle de bains, pour tout de suite ou date à convenir. Adresser offres écrites à B. F. 936 au bureau de la Feuille d'avis.

Hors de ville, de préférence sur la ligne du tram 7, un

appartement de deux ou trois pièces

confort, est cherché pour l'automne (éventuellement plus tôt), par couple de retraités. Ecrire sous chiffres PK 5936 L à Publicitas, Lausanne.

URGENT

Jeune couple cherche un appartement de deux ou trois pièces, région Corcelles-Peseux. Adresser offres écrites à V. A. 915 au bureau de la Feuille d'avis.

On cherche à louer ou à acheter une

PETITE MAISON DE VACANCES

de deux ou trois pièces, si possible avec un peu de terrain attenant et au bord du lac. (En cas d'achat, paiement comptant, sans cela locataire stable.)

Offres sous chiffres K 2767 T à Publicitas, Thoune.

PENSIONS

Nous cherchons

chambre et pension

dans une famille romande, pour un apprenti de commerce. Offres sous chiffres V. I. 896 au bureau de la Feuille d'avis.

OFFRES D'EMPLOIS

Administration cherche, pour son

service d'enregistrement

une jeune employée (opératrice). Bonne culture générale et connaissances musicales indispensables. Entrée immédiate. — Prière d'adresser offres, avec curriculum vitae, sous chiffres PU 32232 L à Publicitas, Lausanne.

Nous cherchons

un tourneur
un fraiseur
un contrôleur
un peintre sur machines

ainsi

qu'un employé

pour le bureau de fabrication

Adresser offres manuscrites avec références, curriculum vitae et prétentions de salaire, ou se présenter à la **fabrique de machines Haesler-Giauque et Cie, Foyer 20, le Locle.**

Atelier mécanique de précision cherche, pour son département d'étampages, un

MÉCANICIEN

éprouvé connaissant, si possible, la machine à pointer. Adresser offres écrites à Z. I. 935 au bureau de la Feuille d'avis.

Importante entreprise de la région de Neuchâtel, indépendante des conjonctures, engagerait un

soudeur qualifié

(autogène et électricité)

Travail indépendant.

Personnes capables d'endosser certaines responsabilités auront la préférence.

Offres détaillées avec références, copies de certificats, photographie, prétentions de salaire sous chiffres **P 2382 N à Publicitas, Neuchâtel.** Discrétion assurée.

VENDEUSE

capable est demandée par une maison de la place. Connaissance des travaux de bureau de préférence. Entrée tout de suite. — Faire offres avec prétentions de salaire sous chiffres V. L. 939 au bureau de la Feuille d'avis.

On cherche, pour avril ou époque à convenir, une

employée de maison

pour tenir le ménage et sachant un peu cuisiner. Bon salaire en rapport.

Faire offres sous **chiffres M 40113 U à Publicitas, Bienne.**

Nous cherchons un jeune

AIDE-COMPTABLE

ou un

EMPLOYÉ DE COMMERCE

très au courant des divers services de comptabilité.

Faire offres manuscrites avec curriculum vitae, copies de certificats et photographie au **chef du personnel** des

GRANDS MAGASINS

Innovation S.A. LAUSANNE

Nous cherchons deux

REPRÉSENTANTS

capables et actifs pour la vente aux agriculteurs d'articles de qualité renommée.

Nous offrons : mise au courant et soutien par la suite.

Existence assurée, fixe, provision, remboursement des frais et abonnement.

Aspirants qui possèdent à fond les langues française et allemande, et qui ont l'intention de travailler auprès d'une maison sérieuse et progressiste, sont priés de faire leurs offres avec photographie, copies de certificats et curriculum vitae sous chiffres S.A. 2447 St., à Annonces-Suisses S. A., Saint-Gall.

Une fille de salle - sommelière

(connaissant parfaitement le service de salle)

une femme de chambre - aide de buffet

un jeune commis de cuisine

une aide femme de chambre - lingère

trouveraient places stables dans un hôtel moyen, soigné, des environs de Neuchâtel. Conditions et gains intéressants.

Offres avec photographie et copies de certificats sous chiffres **P 2407 N à Publicitas, Neuchâtel.** Date d'entrée mi-avril.

Entreprise du Val-de-Travers engagerait pour tout de suite

TECHNICIEN

connaissant bien travaux d'exploitation souterraine et levé de plans.

Adresser offres écrites avec prétentions et références à M. I. 949 au bureau de la Feuille d'avis.

Nous cherchons un

technicien - mécanicien

pour notre département de construction de machines-outils. Faire offres avec curriculum vitae et prétentions de salaire à **Edouard Dubied & Cie S. A., Couvet** (Neuchâtel).

Important bureau d'affaires du canton de Neuchâtel cherche, en qualité de

COLLABORATEUR ACTIF

un jeune avocat et notaire

désirant se créer une situation intéressante et indépendante. Association possible en cas de convenance réciproque.

Offres avec curriculum vitae, photographie et références à case postale 25352, Neuchâtel.

Nous cherchons pour tout de suite une

sommelière présentant bien

parlant aussi l'allemand.

Hôtel de Commune, Cortaillod.

Nous cherchons une

première vendeuse

qualifiée, pouvant occuper un poste de gérante. Exigeances : connaissance parfaite de la branche alimentaire, habitude de diriger du personnel, sens de l'organisation et de la vente. Place stable, bien rétribuée, caisse de retraite. Adresser offres avec photographie, certificats et références sous chiffres **P.K. 60290 L., à Publicitas, Lausanne.**

On cherche un

ouvrier serrurier

S'adresser à M. Maurice Schorpp, Neuchâtel.

JEUNE FILLE

intelligente, trouverait une place dans une bonne famille. (Pas d'enfants). Petits travaux de ménage. Occasion de suivre des cours. Faire offres avec photographie, en indiquant les écoles suivies, et la date d'entrée la plus proche sous chiffres F 10313 Gr à Publicitas, Granges.

On cherche, pour entrée immédiate ou date à convenir, une

employée de maison

stylée, ayant quelques années de pratique et sachant cuisiner. Bons gages à personne capable. — Offres avec copies de certificats et prétentions sous M. X. 947 au bureau de la Feuille d'avis.

On cherche une jeune

sommelière

aimable, aussi débutante, sachant un peu l'allemand, dans un restaurant marchant bien. — Congés réguliers. — E. Zaugg-Schmid, café Fédéral, Colombier (Neuchâtel). Tél. (038) 6 33 28.

On cherche une

fille d'office

nourrie, logée, blanchie, un jour de congé par semaine. Gages: 120 fr. par mois. Entrée à convenir. S'adresser à l'hôtel du Lac, Auvernier. — Tél. 8 21 94.

Ménage soigné cherche une

employée de maison

stable et de toute confiance, sachant travailler seule. Bons gages selon capacités. Faire offres avec photographie et certificats à Mme P. Stähli, faubourg du Lac 35, Neuchâtel.

On cherche une

dame ou une demoiselle

pour faire un ménage de trois personnes. Vie de famille et bons gages. S'adresser à Mme Vve Alfred Perrin, la Tourne.

Vendeuse

ou aide-vendeuse est demandée dans une boulangerie-pâtisserie, pour le 20 avril,

commissionnaire

ou jeune chauffeur est demandé pour entrée immédiate. Faire offres à André Bron, Jardinière 69, la Chaux-de-Fonds. Tél. (039) 2 27 52.

On cherche pour tout de suite un

employé

pour les travaux de la vigne, la cave et les livraisons. Si possible permis de conduire. Etranger accepté. Adresser offres écrites à B. Z. 930 au bureau de la Feuille d'avis.

On cherche pour Pâques un

commissionnaire

libéré des écoles. Se présenter à la Ménagère, Place Purry, Neuchâtel.

Maison de la Suisse romande cherche un

représentant

visitant déjà les agriculteurs pour s'adjoindre une représentation intéressante. — Ecrire sous chiffres P 10289 N à Publicitas S. A., place de la Gare 5, la Chaux-de-Fonds.

DEMANDES D'EMPLOIS

RETRAITÉ

(petite retraite) sérieux et travailleur cherche une occupation, entretien de propriétés, chauffage central, jardinages, disponible tout de suite. — Ecrire sous G. J. 923 au bureau de la Feuille d'avis.

Secrétaire

active, consciencieuse, au courant de tous les travaux de bureau, capable de travailler seule, cherche une place stable. Adresser offres écrites à A. Z. 847 au bureau de la Feuille d'avis.

Jeune demoiselle

de la Suisse allemande, ayant terminé son apprentissage commercial, cherche une

place dans un bureau

pour apprendre le français. Bonnes connaissances. Entrée 1er mai. Offres à H. Ammann, zur Palme, ERMATINGEN (Thurgovie).

ITALIENS

23 et 42 ans cherchent des places de manœuvres, vignerons ou garçons d'office. — S'adresser à Gaston Monnier, Colombier, tél. 6 34 66.

Jeune Italien

de 34 ans, ayant déjà son passeport, cherche une place dans un hôtel ou une fabrique, à Neuchâtel. — Adresser offres à Mlle Ida Ruggeri, café du Jura, Neuchâtel.

Jeune homme de 23 ans, robuste, cherche une place

d'aide-magasinier

ou autre. Libre tout de suite. M. Bettler, Valangines 15.

Jeune mécanicien ajusteur

possédant plusieurs certificats techniques et de bonnes notions en électrotechnique, cherche une place dans la mécanique électrique. De préférence à Neuchâtel. — Ecrire sous chiffres **P 10290 N à Publicitas S. A., la Chaux-de-Fonds.**

Jeune chauffeur

expérimenté, possédant son permis de conduire A-B-C-D-E-F,

cherche une place

en Suisse française pour se perfectionner dans la langue. — S'engagerait éventuellement comme aide de garage. Entrée à convenir. — Faire offres sous chiffres à AS 5445 A aux Annonces Suisses A. G., ASSA, Aarau.

Jeune homme

25 ans, cherche un emploi dans une entreprise de transports en alimentation pour le 1er mai. — Offres sous chiffres **P 2393 N à Publicitas, Neuchâtel.**

On cherche une place pour une

JEUNE FILLE

de 16 ans, dans une famille avec enfants, pour aider au ménage. Vie de famille et possibilité de prendre des leçons de français. Faire offres à M. Ernest Schenk, boulangerie, Flamatt (Fribourg).

JEUNE FILLE

sortant de l'école secondaire cherche une place dans une famille où elle aurait l'occasion de se perfectionner dans la langue française. De préférence : Neuchâtel ou environs. S'adresser à famille Räz, Dotzigen (Berne).

Jeune fille cherche une place dans un

MAGASIN

(boulangerie, pâtisserie préférées) ou bureau. — S'adresser à Suz. Tschanz, Vogelsang 8, Bienne.

Jeune Suissesse allemande

18 ans, ayant déjà travaillé une année en Suisse française, cherche une place dans un ménage ou un magasin. — Adresser offres écrites à M. Z. 934 au bureau de la Feuille d'avis.

Electricien

diplômé fédéral pour l'installation et l'entretien d'usines et de fabriques cherche une place pour tout de suite. — Adresser offres écrites à F. U. 929 au bureau de la Feuille d'avis.

Sommelière

connaissant les deux services cherche une place, de préférence en dehors de la ville. Libre tout de suite. — Adresser offres écrites à Y. U. 938 au bureau de la Feuille d'avis.

Jeune sellier-tapissier

parlant un peu le français, spécialisé dans les meubles rembourrés, la literie et la pose de linoléum, cherche place pour le printemps, à Neuchâtel ou aux environs. Faire offres avec indications de salaire à V. R. 944 au bureau de la Feuille d'avis.

A VENDRE

Boulangerie

pâtisserie-tea-room, lac de Neuchâtel, à vendre 100,000 fr. avec immeuble. Belle situation. Recettes 40,000 fr. l'an, 2/3 pâtisserie. Agence Despont, Ruchonnet 41, Lausanne.

A vendre un

pousse-pousse

« Wisa-Gloria », avec sac de couchage, ainsi qu'une chaise d'enfant. Prix intéressants. Tél. 5 30 90.

A vendre un

pousse-pousse

combiné «Royal-Eka», en très bon état. S'adresser: Champréveyres 6, rez-de-chaussée, est.

Plants de vigne

J'offre longs pieds en blanc s/3309 et 5 B.B. Marchandise de 1er choix. Auguste Noverraz, pépiniériste autorisé, la Dîme, Saint-Blaise.

PERDUS - TROUVÉS

EGARÉ

jeune chien appenzellois noir et blanc, tache rose sur le museau, petit collier sans médaille. La personne qui a en a pris soin est priée d'aviser M. Frey, Favarge 69, ou de téléphoner au 5 49 49. Récompense.

A toute demande de renseignements prière de joindre un timbre pour la réponse.

Administration de la « Feuille d'avis de Neuchâtel »

DEM. A ACHETER

On demande à acheter un **POTAGER** en émail et deux fourneaux en catelles. Adresser offres écrites avec prix à R. M. 945 au bureau de la Feuille d'avis.

Prof. médicales auxiliaires

Madame

Chs Bauermeister

PÉDICURE

DE RETOUR

APPRENTISSAGES

Entreprise de constructions mécaniques cherche un

apprenti (e) de bureau

si possible candidat sortant de l'école de commerce. — H. R. Wyss, Vernand s/Lausanne.

DESSINATEUR

Jeune homme, 17 ans, ayant déjà quelques notions de dessin, cherche une place d'apprenti comme dessinateur en bâtiment dans un bon bureau d'architecte. Caution, si désirée. Offres sous chiffres PA 32257 L à Publicitas, Lausanne.

REMERCIEMENTS

Profondément touchée par les nombreux témoignages de sympathie reçus lors de son grand deuil, la famille de

Mademoiselle Antoinette GUYOT

remercie toutes les personnes qui, par leur présence, leurs messages ou leurs envois de fleurs, l'ont entourée pendant ces jours d'épreuve. Un merci tout spécial à Madame et Monsieur Mercanton, à Madame Maurer, ainsi qu'à son infirmière, Madame Mégroz, pour leur dévouement.

Chailly, mars 1954.

Dans l'impossibilité de répondre personnellement à chacun, Madame Edouard HUGLI et ses enfants remercient sincèrement toutes les personnes qui ont pris part à leur chagrin.

Corcelles, le 8 mars 1954.

Les enfants, petits-enfants, arrière-petits-enfants de

Monsieur Samuel HURNI

très touchés de la sympathie témoignée durant ces jours de deuil, remercient sincèrement des messages d'affection reçus et des envois de fleurs.

Cernier, mars 1954.

LINGERIE FINE A PRIX DOUX !
6 ARTICLES SPÉCIALEMENT ÉTUDIÉS !

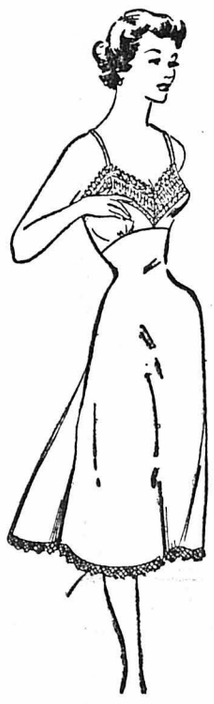

SLIP INTERLOCK
de qualité,
en blanc seulement
Tailles 40 à 46
1.75

SLIP OU CULOTTE
en jersey charmeuse
ou laize rose ou blanc
Tailles 40 à 46
1.95

CULOTTE EN JERSEY
nylon 30 D.,
garni de motifs brodés
brodé **3.25** *uni* **2.95**

COMBINAISON
en toile de soie rose ou blanc, buste rehaussé d'une riche dentelle
6.90

COMBINAISON
toile de soie, haut et bas garni dentelle
10.80

En nylon charmeuse
16.80

AU LOUVRE
La nouveauté SA
NEUCHÂTEL

POUR MESSIEURS :

Fr. **29.80**
rindbox brun
semelle de caoutchouc
Article très avantageux

Autres modèles avec semelle de cuir à partir de Fr. 28.80
en brun ou noir

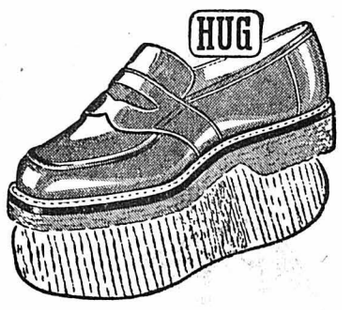

GRAND CHOIX
de « Loafer » pour messieurs
déjà à partir de
Fr. 34.80
en noir ou brun

J. Kurth S.A.
Seyon 3 NEUCHATEL

MERCEDES-BENZ Typ 180

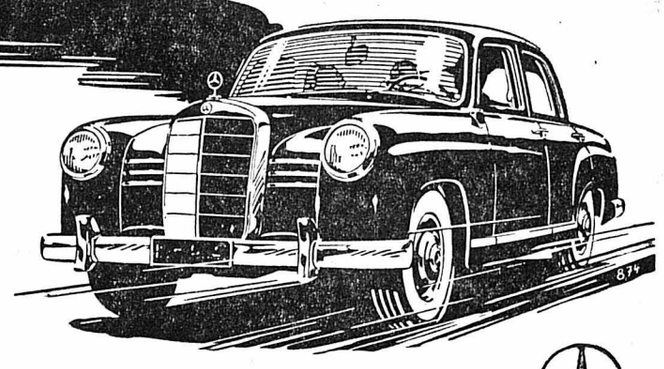

MERCÉDÈS-BENZ Modèles 1954
La révélation de l'année
La nouvelle MERCÉDÈS-BENZ 180
9 CV impôts, 8,7 l. aux 100 km., 126 km./h., avec **la place et le confort d'une grande voiture.**
Tenue de route et sécurité incomparables.
Conduite intérieure 5-6 places, 4 portes
Fr. 12.900.–

La même voiture avec **moteur Diesel,** consommation moins de 7 l. de gas-oil aux 100 km., la voiture la plus économique.
Fr. 13.800.–

Au Salon de Genève, Mercédès présentera pour la première fois la nouvelle

MERCÉDÈS-BENZ 220
12/85 CV, 6 cylindres, livrable en conduite intérieure 4 portes, cabriolet 2-4 places, coupé 2-4 places, à partir de
Fr. 16.900.–

MERCÉDÈS-BENZ 300
La voiture de grand tourisme insurpassée.
Vitesse maximum : 160 km./h., consommation 13,5 l. aux 100 km./h., dès
Fr. 27.400.–

Nous vous invitons à visiter le stand Mercédès au Salon de Genève du 11 au 21 mars, où nos représentants se feront un plaisir de vous accueillir

Agence MERCÉDÈS-BENZ pour les districts de Neuchâtel, Boudry, Val-de-Ruz et Val-de-Travers :
TRANSAIR S.A. Colombier
Tél. 6 33 88
Collaborateur pour la vente :
M. André JEANNERET, les Tilleuls, Hauterive
Tél. 7 51 26

A remettre un
DEPÔT
d'eaux minérales et de cidres (représentation exclusive). — Adresser offres écrites à M. I. 933 au bureau de la Feuille d'avis.

« PRESSTUB »
Brevet 287.053
Indispensable dans chaque ménage
Tél. (038) 7 71 56

A vendre une
couveuse électrique
pour 700 œufs, marque « Walder », en parfait état, une
éleveuse électrique
éventuellement avec 50 ou 100 poussins « Leghorn », œufs de « Leghorn » à couver, fécondation 95%, éclosion obtenue 90%. M. Vuilleumier, Bôle. Tél. 6 32 10.

A vendre un
pousse-pousse
« Wisa-Gloria », à l'état de neuf. Tél. 5 41 52.

A VENDRE
un fourneau en catelles, à l'état de neuf, un petit radio, trois longueurs d'ondes, un tourne-disques électrique « Perfecton » avec disques, un tableau L'Eplattenier (tête de soldat), une statue de Barraud. Côte 53. — Tél. 5 50 23.
Revendeurs s'abstenir.

A vendre une
VITRINE
tout en chêne, à deux corps, hauteur 2 m., largeur 1 m. 19, huit tiroirs, deux rallonges, pouvant servir de table, valeur 450 fr., cédée à 135 fr. Ecrire sous V. O. 941 au bureau de la Feuille d'avis.

HUILES DE CHAUFFAGE

M. SCHREYER
COMBUSTIBLES
Du Peyrou 3 Tél. 5 17 21

Nouvelles créations printanières...

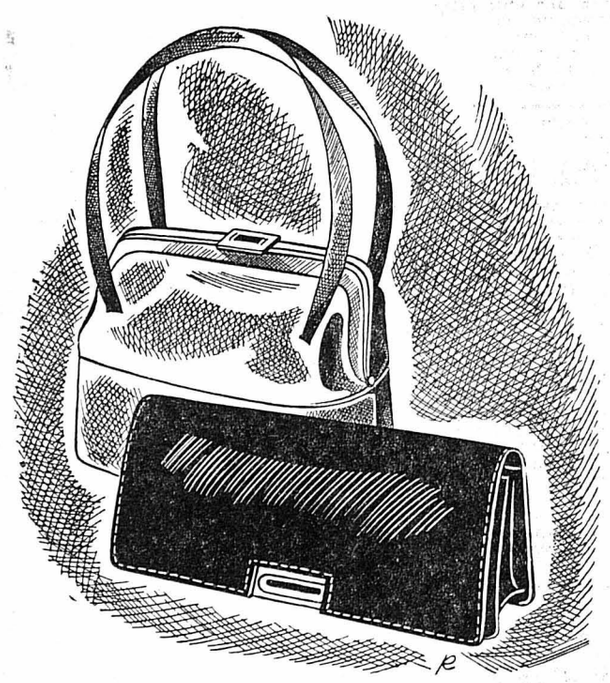

Sacs de dames
Articles de cuir depuis Fr. 16.90
Articles de plastic depuis Fr. 8.50
Biedermann
NEUCHATEL

DE JOUR canapé chic **DE NUIT** lit à deux places

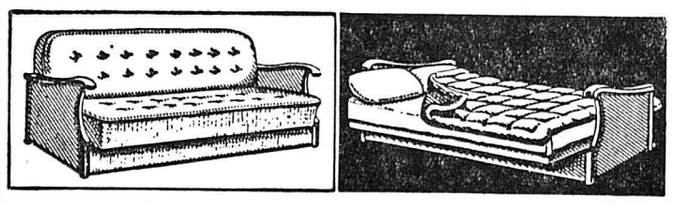

LICA est le nom de notre nouveau **canapé-lit**

Lica est un canapé chic et confortable qui, d'un seul mouvement, peut être transformé en lit à 2 places.

Lica est en place partout où on doit compter avec le manque de locaux.

Lica est le meuble rêvé du célibataire.

Lica d'aspect très élégant peut être placé dans votre salon ou la salle à manger sans déparer votre intérieur.

Lica est la grande nouveauté du jour.

Pour le croire, venez le voir chez
J. Skrabal S.A.
Fabrique de meubles - PESEUX - Tram 3

Au CORSET D'OR
Rosé-Guyot
Neuchâtel
GROSSESSE
Ceintures spéciales
dans tous genres
avec sangle dep. 25.45
Ceinture « Salus »
5 % S.E.N.J.

A VENDRE :
1. Matériel de culture physique comprenant : grande glace, balance, haltères, divers et Sauna.
2. Deux gros établis avec layette, étau et outillages divers.
3. Outillage à fendre et à scier le bois.

Demander l'adresse du No 813 au bureau de la Feuille d'avis.

VÉLOS
d'occasion
Au magasin
M. BORNAND
POTEAUX 4

Cuisinières électriques

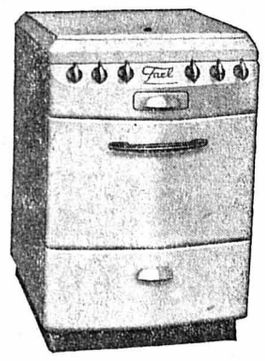

Le choix est au complet ; toutes les meilleures marques en magasin à partir de . . . . . **Fr. 395.—**

Elexa
Rue du Seyon 10 - Neuchâtel

à notre nouveau magasin sur trois étages (ascenseur)

LA MAISON MODERNE **R. Spichiger S.A.** NEUCHÂTEL
6, Place-d'Armes, tél. (038) 5 11 45

EXPOSE dans ses MAGASINS son IMMENSE CHOIX de NOUVEAUTÉS

Conseils
Devis
Renseignements
Nettoyages
Envois d'échantillons
Gros et détail
Références

TAPIS : ORIENT en tous genres — Moquette, bouclé, coco nouveaux coloris
Passages, plus de 300 dessins et largeurs

LINOS : Nouvelle baisse, nouveaux choix. Imprimé. Balatum - Très beaux choix de passages
Pose par une équipe de spécialistes

CONDOR-PUCH

le Scooter qui s'est imposé!

Tout ce qu'on peut exiger d'un scooter au point de vue exécution, qualité, équipement et sécurité, vous le trouverez sur le nouveau

Modèle 1954

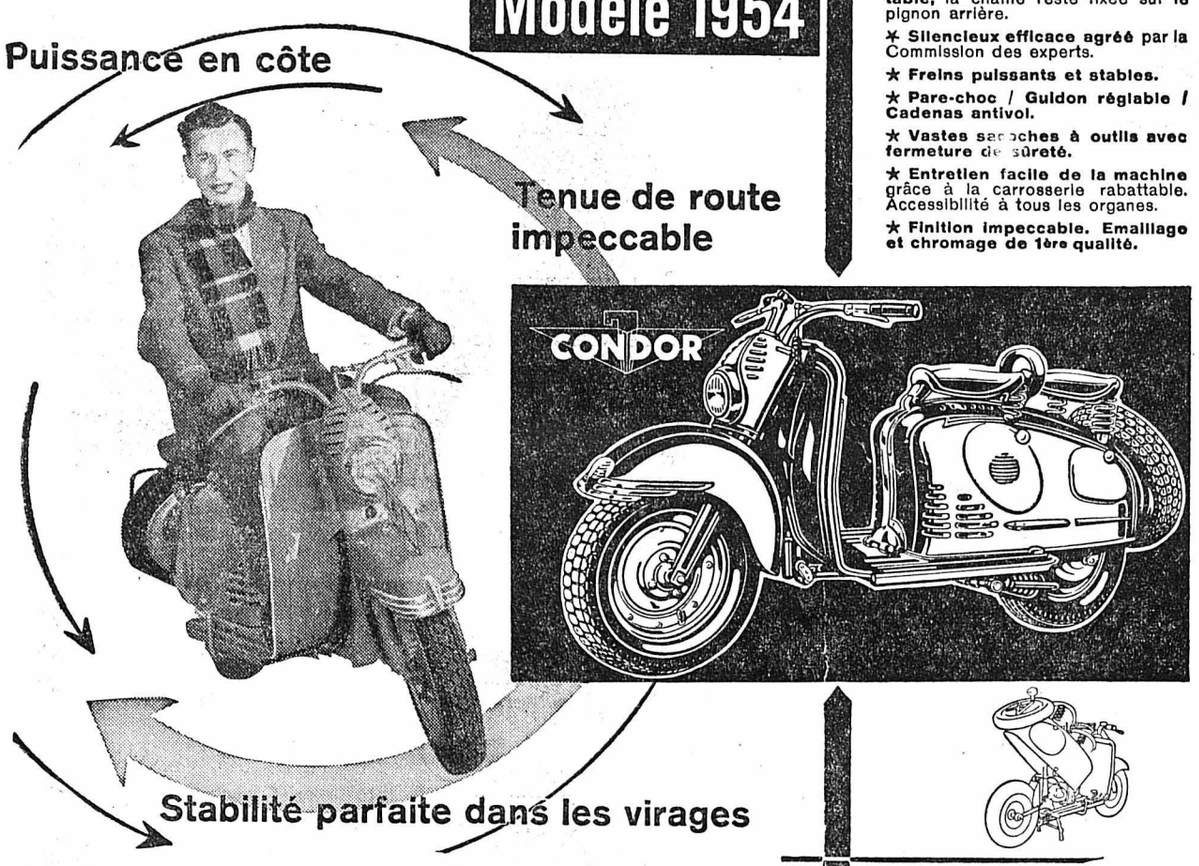

10

Des avantages importants, qui décident pour CONDOR-PUCH:

★ **Moteur puissant avec refroidissement forcé par ventilateur.** Donc pas de souci lors de la traversée de nos cols alpestres.

★ **Tenue de route exceptionnelle grâce aux roues de 12".**

★ **Equipement électrique Bosch 35 W av. batterie.** Lunette ∅ 120 mm. Eclairage parfait.

★ **Suspension intégrale** qui permet d'effectuer de longs voyages sans fatigue, grâce à sa fourche télescopique et à son cadre oscillant.

★ **Roue arrière facilement démontable,** la chaine reste fixée sur le pignon arrière.

★ **Silencieux efficace agréé** par la Commission des experts.

★ **Freins puissants et stables.**

★ **Pare-choc / Guidon réglable / Cadenas antivol.**

★ **Vastes sacoches à outils avec fermeture de sûreté.**

★ **Entretien facile de la machine** grâce à la carrosserie rabattable. Accessibilité à tous les organes.

★ **Finition impeccable. Emaillage et chromage de 1ère qualité.**

★ siège arrière ★ batterie
★ roue de rechange ★ lampe arrière combinée avec feu stop
★ supports central et latéral
★ dispositif de départ à froid...

au prix exceptionnel de

Fr. 1720.-

Facilités de paiement!

forme élégante, lignes harmonieuses et autres améliorations indiscutables font du nouveau CONDOR-PUCH le scooter qui est à la tête du progrès.

Ne portez pas votre choix sur un scooter avant d'avoir vu le CONDOR-PUCH. Un essai vous convaincra de ses qualités surprenantes.

Nos 268 agents CONDOR-PUCH en Suisse se tiennent volontiers à votre disposition.

Demandez tous renseignements à l'aide du coupon ci-dessous. Il suffit d'y mentionner votre adresse et de l'envoyer sous enveloppe ouverte comme imprimé.

CONDOR S.A. COURFAIVRE
Tél. (066) 3 71 71

COUPON

* Veuillez me faire parvenir votre prospectus en couleur pour votre scooter CONDOR-PUCH.
* Prière de m'indiquer par la même occasion votre agent le plus proche.

Nom: .....

Adresse: .....

prière d'écrire lisiblement

Ceux du vallon de Saint-Imier qui aidèrent aux Neuchâtelois à conquérir la République

Le 29 février 1848, vers les 10 heures du soir, trois cents hommes se groupaient sur le plateau de la Cibourg. Venus de tous les villages du vallon de Saint-Imier, ils avaient brassé la neige, enduré les morsures du froid pour répondre à l'appel de leurs amis de la Chaux-de-Fonds. Ils avaient appris qu'il se préparait là-haut une révolte, une révolution. Et comme ils ne les aimaient pas non plus, ces nobles de Neuchâtel, qui régnaient au château au nom du roi de Prusse, tous ils avaient abandonné leur travail, quitté leurs familles pour aller donner un coup de main à ceux de la Montagne.

Le capitaine Desgoumois commanda la compagnie de Renan ; Margraf s'occupa des volontaires de Sonvilier. Une légion se forma à Saint-Imier. Le major Rossel constitua une colonne à Courtelary, à laquelle se joignirent les volontaires de Corgémont. Sur la recommandation même du préfet Rollier de Courtelary, le lieutenant Ami Girard de Renan prit le commandement du corps expéditionnaire. Puisque le gouvernement fermerait l'œil, on pouvait y aller. Et à cheval, le lieutenant de Renan gagna le plateau de la Cibourg, lieu de rassemblement de la troupe des volontaires.

La constitution de corps-francs était populaire en Erguel quand il s'agissait de défendre une cause politique. On l'avait bien vu en 1844 et en 1845 lors des expéditions contre Lucerne.

Et cette fois, pour détrôner un régime royaliste, on hésitait d'autant moins qu'il s'agissait de se joindre aux voisins neuchâtelois, lesquels avaient gagné la sympathie des populations du Vallon. C'est que plusieurs étaient venus s'installer sur les bords de la Suze. Il y avait parmi eux les descendants des émigrés du XVIIIme siècle, de ceux qui contribuèrent à doter l'Erguel de la belle industrie de la montre. Il y avait surtout les fugitifs de 1831, ces républicains battus par les troupes du général de Pfuel, qui, pour échapper à la cruelle répression, avaient cherché refuge chez nous.

D'autre part, aux heures sombres où le Vallon de Saint-Imier avait à payer à la France le plus lourd des impôts, celui du sang, beaucoup de jeunes gens avaient passé en terre neuchâteloise pour éviter la conscription. Et les montagnards du canton limitrophe avaient accueilli chez eux, souvent au péril de leur propre vie, tant de réfractaires traqués par la police.

Les motifs d'amitié et de reconnaissance abondaient donc. Et l'on comprend ainsi la spontanéité avec laquelle les volontaires d'Erguel se groupèrent, malgré le froid et les bourrasques de neige, pour aider leurs amis, patriotes, à conquérir la République.

~~~

Arrivé à la Cibourg, rapidement Ami Girard fit l'inspection de ses volontaires, envoya une avant-garde s'assurer que le dangereux passage du Bas-Monsieur était libre et donna aux quatorze plus intrépides troupiers de Renan la mission d'aller annoncer à la Chaux-de-Fonds le corps expéditionnaire.

A trois heures du matin, les Vallonniers arrivèrent sur la place de l'Hôtel-de-Ville. Tandis que les hommes trouvaient de quoi se réchauffer, Ami Girard se rendit chez Fritz Courvoisier. Il désirait connaître le plan de la campagne. Une déception l'attendait : il n'y avait pas de plan. Il pensait qu'on allait descendre tout de suite à Neuchâtel et occuper le château. Il croyait retrouver des compagnies locloises. Désillusion. Alors, c'est lui qui, au rapport des officiers, à la « Fleur de Lys », puis à la séance à l'hôtel de ville, convainquit les chefs de la nécessité d'organiser une marche immédiate sur Neuchâtel.

Le 1er mars, à 10 heures, toute la phalange se mit en branle. Pour conserver à ses troupes le caractère de corps auxiliaire, Girard les plaça en deuxième ligne. Et ce fut la grimpée, puis la descente historique de la Vue-des-Alpes, la prise de deux canons de la bourgeoisie de Valangin et l'occupation du château de Neuchâtel.

La partie était gagnée. Après deux jours de garde, les Erguelliens avaient terminé leur mission. Il fallut alors songer au retour. Ami Girard, ne voulant pas affronter une nouvelle fois la Vue-des-Alpes, décida de passer par Bienne. Fritz Courvoisier se sépara donc de son corps auxiliaire en lui remettant, en signe de reconnaissance, les deux canons capturés à Valangin.

Le 3 mars, à midi, le bataillon erguellien défila, musique et tambours en tête, devant le gouvernement provisoire, puis s'éloigna avec ses trophées dans la direction de Saint-Blaise.

~~~

Contents de leur équipée, les hommes marquaient le pas. Cependant, un pli barrait le front de leur chef. Il savait, lui, que les autorités fédérales avaient levé des troupes pour maintenir l'ordre et qu'il était difficile de regagner le val de Saint-Imier sans encourir les rigueurs de la loi. Aussi exigea-t-il une tenue parfaite et une conduite irréprochable. Comme quelques-uns — ceux qui avaient monté la garde pendant la nuit — commençaient à traîner le pas, Girard fit réquisitionner à Saint-Blaise un grand char à échelles attelé de deux chevaux. Il autorisa les plus fatigués à y monter entre les localités. Mais dans chaque village il fallait reprendre sa place dans le rang et l'allure redevenait martiale.

Aussi ne fut-il pas difficile à Girard d'obtenir des autorités municipales qui voyaient défiler son alerte bataillon un certificat de bonne conduite.

A Bienne, les soucis du chef augmentèrent, vu la présence des troupes fédérales. Aussitôt, il chercha à se mettre en rapport avec leur commandant, qui se révéla être le colonel Ganguillet, une de ses connaissances. Celui-ci le reçut froidement, fit mine de vouloir l'arrêter, puis, tout à coup, examinant ses ordres, il laissa tomber sèchement : « Mes instructions portent d'empêcher des corps-francs d'entrer dans le canton de Neuchâtel ; comme vous en sortez, je ne m'inquiète pas de vous. »

Il ne restait plus alors que le cours de la Suze à remonter. Dans chaque village, des acclamations accueillirent les volontaires, à tel point qu'il semblait que la fin de l'épopée ne serait que jeu d'enfant. Pourtant, à Sonceboz déjà, on apprit que le préfet Rollier, admonesté par les autorités et informé de l'arrivée des deux canons, avait l'intention — afin de rentrer en grâce auprès de ses supérieurs — de faire saisir les deux pièces.

Alors, un sourire détendit les traits du chef. En un clin d'œil, les pièces furent désaffûtées, les bouches à feu emmitouflées dans des capotes militaires et cachées au fond des chars à flèches qui suivaient. Les affûts, qui avaient été décorés par les demoiselles de Corgémont, furent, par contre, mis en honneur. Ces précautions ayant été prises, le bataillon rectifia sa tenue aux abords du chef-lieu et défila crânement au son de ses cuivres devant M. le préfet escorté d'une demi-douzaine de gendarmes en grande tenue. Dès qu'apparurent les affûts, le préfet s'écria : « Voilà les canons, il faut les déposer à la préfecture. » Mais Girard d'expliquer : « Ce ne sont pas des canons, ce sont des trophées, de simples affûts. Cependant, si vous donnez l'ordre de les déposer, nous nous exécuterons. »

En ce moment, une capote ayant quelque peu glissé, une bouche à feu jugea opportun de guigner du fond de sa cachette, provoquant un gros rire parmi les villageois. Girard renouvela sa question. Mais le préfet, sentant les rieurs de l'autre côté, n'osa pas insister. Et le lieutenant Girard, prenant la foule à témoin, continua avec sa troupe glorieuse et ses trophées fleuris le chemin du retour.

A. C.

A LA SOCIÉTÉ NEUCHÂTELOISE DES SCIENCES NATURELLES

Tiques et poux transmetteurs de fièvres récurrentes

Dans la séance du 19 février, tenue à l'Université sous la présidence de M. André Mayor, le professeur R. Geigy, directeur de l'Institut tropical suisse, a fait une conférence intitulée : « Tiques et poux transmetteurs de fièvres récurrentes.

Le but de la conférence est de comparer deux sortes de fièvres récurrentes de l'homme à symptômes très semblables et provoquées par deux espèces de spirochètes dont la morphologie est pratiquement identique. Ces deux maladies se distinguent uniquement par l'arthropode qui les transmet et par leur répartition géographique, en ce sens que *Borrelia duttoni*, agent pathogène de la fièvre récurrente africaine, est transmise à l'homme par la tique *Ornithodorus moubata*, tandis que *Borrelia obermeieri*, répandue en Méditerranée, se transmet par les poux.

Un film tourné en Afrique et dans les laboratoires de l'Institut tropical suisse à Bâle renseigne sur le chemin que prend *B. Duttoni*, lorsqu'elle est absorbée dans l'estomac de la tique avec du sang d'un malade. Divers organes exercent une attraction physiologique sur les spirochètes qui se multiplient dans l'haemolymphe de l'acarien. C'est ainsi que s'explique la transmission à l'homme par l'intermédiaire de la glande salivaire et de l'organe coxal de la tique, ainsi que la transmission génitale transovarienne de l'agent pathogène à la prochaine génération de tiques.

On observe plusieurs particularités quant au comportement de ce spirochète dans des animaux de laboratoire tels que la souris. Il arrive, par exemple, que celle-ci acquière vis-à-vis d'une souche de *B. duttoni* une immunité qui se révèle être aréciproque vis-à-vis d'une autre souche de *B. duttoni*. On doit probablement attribuer ce phénomène à la présence de certaines tiques de groupes antigéniques mélangés. Quant à l'adaptation de *B. duttoni* à l'homme, elle s'est peut-être établie à partir d'animaux sauvages tels que des phacochères, des porcs-épics, etc., puisqu'on a trouvé récemment que la tique transmetteuse ne se rencontre pas seulement dans les cases d'indigènes, mais aussi dans les terriers de ce gibier en pleine brousse.

L'étiologie de la fièvre récurrente à poux est plus simple puisque *B. obermeieri* passe directement de l'intestin du poux dans son hémolymphe, sans qu'il y ait attraction spécifique et pénétration de certains organes. Mais on a découvert récemment que *B. duttoni* peut être transmise en Afrique également par le poux, et ceci a pu être confirmé expérimentalement. Une certaine instabilité de l'espèce *obermeieri* semble en outre parler en faveur d'une parenté phylogénétique avec *B. duttoni*, qui expliquerait l'évolution des fièvres récurrentes et leur extension à partir de l'Afrique sur le bassin méditerranéen.

Prochainement une expédition commune de l'Institut d'hygiène de Zurich (professeur Mooser) et de l'Institut tropical suisse (professeur Geigy et collaborateurs) partira au Tanganyika pour approfondir ces questions.

Démonstration des machines à laver **Scherer**

Chaque jeudi
de 14 h. à 18h.

Visitez sans engagement notre salle de démonstration à
Neuchâtel, 20, rue des Sablons
Tél. (038) 5 22 35

SCHERER Maschinenfabrik AG Wallisellen

N'oubliez pas ! que

FRED. KUNZ
Tapissier-Décorateur

répare et restaure tous meubles anciens
C'est une spécialité de la maison
Colombier, Château 4 - Tél. 6 33 15 - 6 35 57

Plus de compresseur!

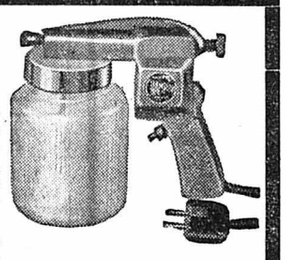

Pistolets électriques « WHISKER-CHAMPION » giclent couleurs à l'huile, vernis divers, mazout, désinfectants, etc.

Fabrication suisse brevetée. Une année de garantie.

220 ou 125 volts
Pression 6-8 atm.

Prix : Fr. 139.— + port

Prospectus et mode d'emploi complet par
Représentant général pour la Suisse romande
R. TISSOT & FILS, 5-7, Escalier du Grand-Pont, LAUSANNE. Tél. (021) 22 43 98
Demandez notre offre détaillée
Nombreuses références à disposition

JEAN MARAIS, récemment au Studio 10 à Genève, entouré de Miss Cinémonde, Chs Tissot le sympathique propriétaire de la salle, B. Margadant son jovial mais avisé directeur, R. Weil et Meier de Stadelhofen, commémorait la 217me représentation de son dernier film JULIETTA sur les écrans panoramiques de Genève et Lausanne. Cette toute nouvelle production tirée du roman de Mme Louise de Vilmorin et mise en scène par M. Allegret, s'avère comme un des plus grands succès du cinéma français. Il sera présenté, dès demain, sur le premier écran panoramique de notre canton.

FEUILLETON
de la « Feuille d'avis de Neuchâtel »

LA BELLE AUX GERFAUTS

par 25

MAGDA CONTINO

— Mon frère était enthousiasmé par vos merveilleuses grottes, êtes-vous descendue avec lui ? C'est si beau, paraît-il !

Décidément, on en revenait toujours au sous-sol. Sur ses gardes, Fanny parla distraitement des concrétisations cristallines, des solitudes souterraines et des sons étrangement répercutés. Elle conclut, à peine ironique :

— Je doute que mon élégante sœur consente à descendre dans un gouffre au bout d'une corde. De son côté, Stéphane ne va pas la quitter, vous pensez bien !

— Quand je vous ai vue, dit Simone, j'ai cru que vous vous décidiez à vendre.

— Pourquoi vendrais-je ? Je n'ai pas besoin d'argent.

Elle planta son froid regard dans celui de Mlle Darcet pour préciser :

— J'interdirai, d'ailleurs, l'exploration du sous-sol. Si, par malchance, on y découvrait... que sais-je ? Du pétrole, par exemple, on massacrerait le paysage et on empoisonnerait mes gerfauts.

— C'est votre droit, fit Simone d'un air détaché. Je vous laisse, je vais m'habiller.

Fanny l'entendit descendre l'escalier bien que sa chambre fût, elle aussi, au premier étage.

Simone savait trouver son père fumant dans son cabinet de travail.

— Stéphane a dû commettre quelque maladresse, dit-elle dès en entrant. La Belle aux gerfauts est alertée.

— Je m'en doutais ! Stéphane ne comprend rien aux exigences des affaires.

— Toutefois, il reste une chance.

— Je me demande laquelle ?

— Fanny aime mon frère, elle n'est pas assez subtile pour cacher ses sentiments.

M. Darcet jeta son cigare dans le cendrier d'un geste rageur :

— C'est elle que Stéphane aurait dû choisir ! Je croyais qu'elle était une sauvagesse, peu accessible aux émotions. Quel dommage que je n'aie pas fait sa connaissance à Boisségur ! J'ai manœuvré comme une savate !

M. Darcet possédait cette remarquable qualité des hommes d'affaires : il reconnaissait ses torts, ne s'obstinait pas sur une voie mauvaise et combinait immédiatement une autre manœuvre.

— Bien, dit-il, la moitié de l'affaire est toujours acquise par le mariage de Stéphane. Il faut, maintenant, que je sache à quoi m'en tenir avec cette gamine rétive.

— Je monte m'habiller, je retiendrai Pascale. Nul doute que Fanny ne descende la première.

— Parfait. Les trois garçons sont allés au match de rugby, nous sommes tranquilles.

Fanny entendit Simone remonter. Elle était assez subtile pour deviner une conversation entre le père et la fille après son interrogatoire par Mlle Darcet : Simone était allée faire son rapport. Mlle de Boisségur, aussi, désirait une conversation avec l'homme d'affaires. Elle descendit donc dans le hall et M. Darcet surgit aussitôt de son cabinet. Il la prit sous le bras avec toutes les marques de l'amitié la plus vive et du plus grand intérêt :

— Venez bavarder avec moi, chère petite mademoiselle, pendant que nos élégantes sont en train de se poudrerizer... Vous n'êtes pas habituée à tous ces chichis et vous avez mille fois raison !

Il la fit asseoir dans un profond fauteuil de cuir où elle lui fit l'effet d'un petit chat peureusement blotti. M. Darcet s'empara d'une chaise et s'assit à ses côtés. Il allait balayer cette gêneuse, lestement !

— Votre sœur Pascale va obtenir, en raison de son mariage avec mon fils, la belle vie qu'elle aime, ce sera un couple heureux... Toutefois, le bonheur de votre sœur et le nôtre ne sauraient être complets si nous savions que vous manquez du nécessaire à Boisségur, dans une si terrible solitude pour une jeune fille...

— Vous n'auriez pas un autre fils, par hasard ?

La répartie inattendue mit M. Darcet sur ses gardes. Cette gamine ne se laissait pas aisément circonvenir. Il rit, plus jovial que jamais :

— Je ne l'ai jamais autant regretté ! Figurez-vous que ma sotte fille a décidé d'épouser un petit propre à rien ! Si j'avais un fils à sa place, je veux croire qu'il aurait eu le bon goût de vous choisir ! Mais là n'est pas la question...

— Eh ! non, là n'est pas la question.

— Je vous propose — cela restera complètement entre nous — de vous aider pour Boisségur, de quelque façon que vous l'entendiez.

Fanny répondit tranquillement :

— Je n'accepte ni don, ni hypothèque, ni prêt.

— Voulez-vous me vendre un morceau de terre ? Celle que vous voudrez. La plus mauvaise.

— En dehors des alentours immédiats du manoir, il n'y a que la lande, les deux montagnettes et le bois de sapins.

— Les arbres donnent un peu de valeur à l'habitation, il ne faut pas les en séparer... Vendez-moi la lande, ou les rochers des montagnes. Je ne puis mieux vous dire !

— Oh ! j'apprécie beaucoup votre proposition et je vous en remercie, malheureusement, lande et montagne sont de terrain de chasse de mes gerfauts. Et puis, tout bien réfléchi, il m'en faut si peu pour vivre.

Elle allait se lever, il la retint :

— Vous avez sacrifié deux de vos oiseaux pour venir à Paris, vous vendrez un vieux meuble ou qui sait quoi pour être décente au mariage de votre sœur... Et que vendrez-vous quand la toiture s'écroulera ? Quand surgira une réparation de quelque importance ?

Fanny le regarda droit dans les yeux :

— Je vendrai le manganèse du sous-sol, ce sera amplement suffisant sans avoir à exploiter la pechblende ou l'uranate.

A ce coup direct, M. Darcet resta sans parole et sans réflexe quelques secondes. Puis il frappa de son poing droit dans le creux de sa main gauche dans un geste qui lui était familier.

— Formidable ! dit-il. Vous me plaisez joliment, petite fille têtue ! Figurez-vous qu'à votre âge, j'agissais tout comme vous. Depuis, j'ai assoupli mon caractère. Que n'ai-je une fille qui vous ressemble ? Stéphane est un imbécile d'épouser votre sœur !

Pan ! la réplique était envoyée pour la troubler. Elle montra une émotion fugace mais bien réelle.

— Somme toute, reprit M. Darcet papelard, je crains que Stéphane ne se repente de ce mariage !

— C'est bien mon avis aussi : Pascale est un monstre d'égoïsme !

L'homme d'affaires se frottait les mains : Fanny, sur ses gardes en affaires, l'était beaucoup moins quand il s'agissait de sentiments. La rivalité des deux jumelles pouvait amener dans les coffres de Darcet les millions convoités, produit de l'exploitation de Boisségur. Pour le moment, Fanny, jalouse, était butée. Il fallait donner au temps la possibilité d'agir.

— Ma proposition reste entière, dit le maître de maison. Je veux seulement vous persuader d'une chose : la sincérité de mon amitié et, je l'avoue, de mon admiration. Vous êtes une vraie Boisségur.

Il ajouta, après un petit temps soigneusement calculé :

— La seule.

Fanny n'était pas sauvage au point de n'être pas sensible aux compliments, d'autant qu'elle les jugeait justifiés. Elle se félicitait de sa manœuvre qui mettait en échec cet homme si adroit.

— Voici venir nos ravissantes mondaines, reprit M. Darcet. Allez les rejoindre et profitez de votre séjour à Paris.

(A suivre)

Les garçons eux aussi peuvent maintenant porter la forme V «Special» à la mode !

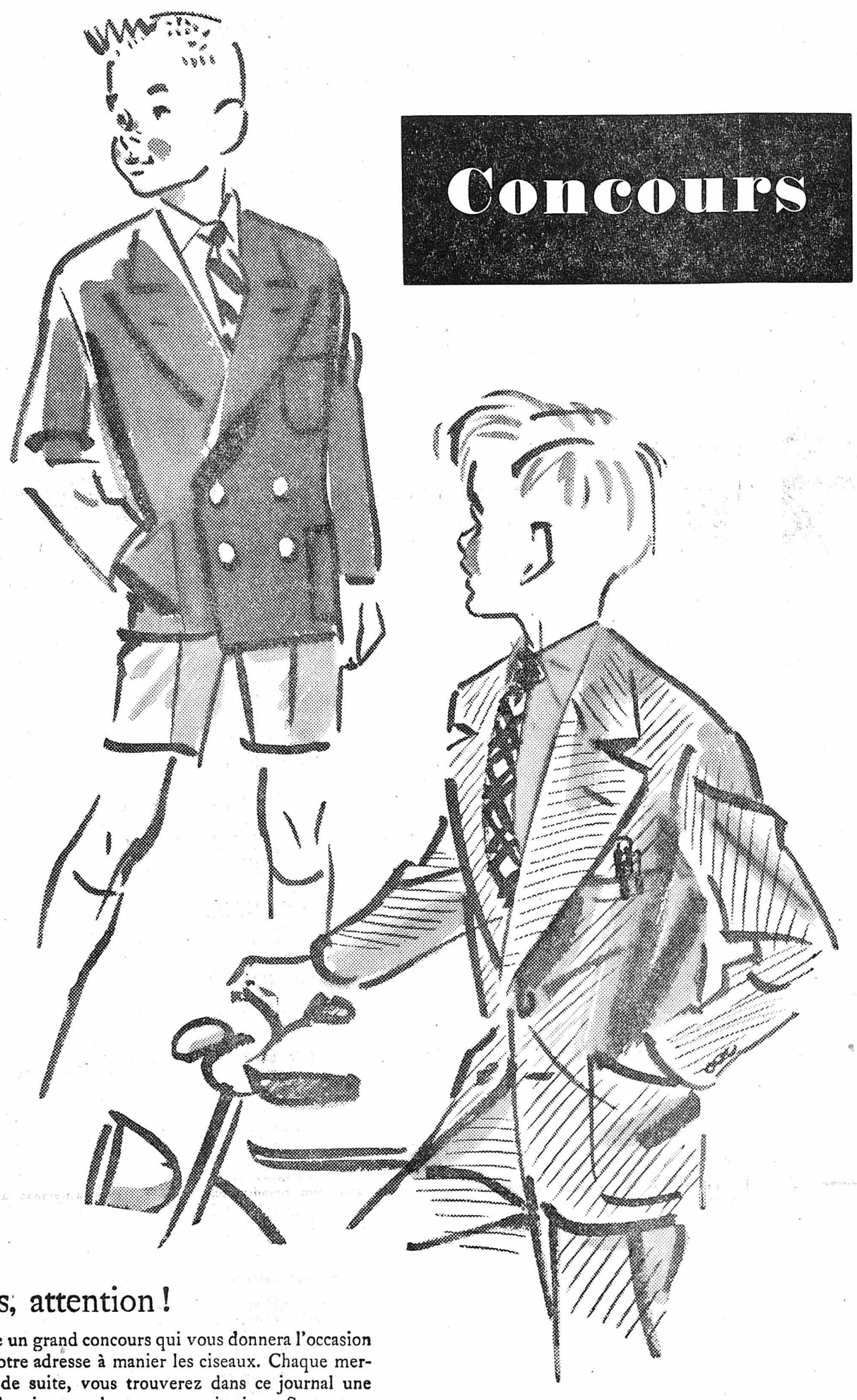

Concours

Garçons, attention !

PKZ organise un grand concours qui vous donnera l'occasion de montrer votre adresse à manier les ciseaux. Chaque mercredi, 7 fois de suite, vous trouverez dans ce journal une annonce, un devoir et quelques communications. Surtout ne manquez aucune de nos insertions. Entre 6 et 14 ans vous avez tous le droit de participer au concours, même si vous n'êtes pas possesseur d'une «fiche de caisse PKZ». Vous devrez simplement venir chercher une feuille de participation à la caisse de notre succursale. Le vainqueur du concours recevra une magnifique montre-bracelet et nous avons encore préparé beaucoup de très beaux prix.

Donc attention mercredi prochain !

Costumes résistants pour garçons, 3 pièces depuis 58.- 68.- 78.-

Blazers pour garçons depuis 34.-

Pantalons flanelle depuis 4.-

Nos prix s'entendent dès l'âge de 4 ans. Les vêtements PKZ pour garçons et jeunes gens font, malgré la croissance, très long usage, grâce à leurs larges ourlets et leurs coutures profondes.

MARQUE PKZ

NEUCHATEL Rue du Seyon 2 Gérant M. BURLAND

A raison de 8 heures par nuit, vous dormez

2920 heures

par année...

Il vous faut un bon lit !

Meubles G. Meyer vous propose son fameux divan métallique à tête mobile, avec un protège-matelas et un bon matelas à ressorts, le tout complet, pour seulement

Fr. 220.—

Facilités de paiement

Meubles G. Meyer NEUCHATEL

Rue Saint-Maurice
Tél. 5 23 75

Avez-vous déjà essayé LA SUPER-

ENCAUSTIQUE AU NYLON DIAMANTINE

VENTE EXCLUSIVE :

M. THOMET

Ecluse 15 Neuchâtel

Bata ‹Monolite›

le soulier avantageux pour votre enfant en box-brun, avec semelle robuste en caoutchouc. Garantie 6 mois.

frs. 11.90

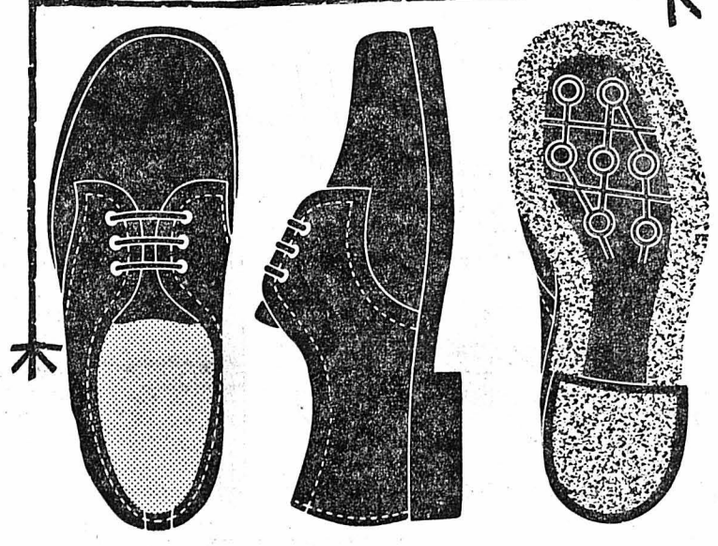

Grandeur 27-30 frs. 11.90
Grandeur 31-34 frs. 14.50
Grandeur 35-39 frs. 16.90

Bata
FAUBOURG DU LAC 2

Bas Nylon sans couture Fr. 2.50

Mesdames ! Pour votre tailleur pratique et élégant, choisissez pour le printemps le tissu

TWEED

Très en vogue

TWEED 54

pure laine, très belle qualité lourde, pour costumes et manteaux
Largeur 140 cm. Le mètre **13.80**

TWEED BOUTONNÉ

pure laine, superbe qualité, très beau tombé
Largeur 140 cm. Le mètre **17.80**

TWEED NATTÉ

pure laine, genre tissé main, qualité souple
Largeur 140 cm. Le mètre **21.80**

TWEED FRIMAS

pure laine, création italienne, splendide qualité recommandée pour costumes et tailleurs, teintes printemps 1954
Largeur 140 cm. Le mètre **35.80**

Le spécialiste des beaux tissus

AU LOUVRE La Nouveauté SA NEUCHÂTEL

Automobilistes !

pour votre intérieur d'auto notre magnifique

Couverture de laine

au prix de : **Fr. 21.90** seulement !

BIEDERMANN

Bassin 6 Neuchâtel

A vendre une

poussette

beige. Prix avantageux. S'adresser à Mme Grolimund, Favarge 79.

---

plus pratique l'extrait de tomates ROCO en tubes

Fait de tomates bien mûres, très fortement concentrées — donc plus avantageux

200 gr. net Fr. 1.05

Toujours un beau choix de
desserts au beurre
à la
Confiserie « LISCHER »
RUE DE LA TREILLE

hug
RADIOS TELEFUNKEN
Modèle « Adagio » à Fr. 385.—
Modèle « Concertino » à Fr. 555.—
Gramo-radio de luxe « Hymnus IV » à Fr. 1980.—
(taxe de luxe 5% en sus)
HUG & Co Radios NEUCHÂTEL

BORGWARD

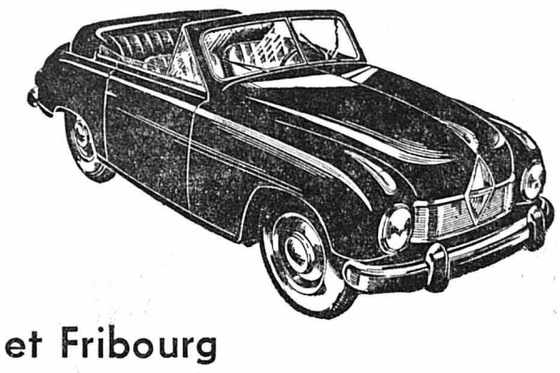

Nerveuse - Rapide - Economique

La voiture qui s'adapte à toutes les situations

Distributeur pour Vaud - Valais - Neuchâtel et Fribourg

GARAGE ST-CHRISTOPHE, LAUSANNE S.A.

Pré du Marché 40 — **Téléphone (021) 24 50 56**

Sous-agents :

VAUD
Garage d'Yverdon S. A. (Borgward) Yverdon, Tél. (024) 2 22 49
M. F. Neyroud, 112, rue du Lac Clarens, Tél. (021) 6 30 00
M. Marcel Bettex, Saint-Christophe Yverdon, Tél. (024) 2 41 41 (Goliath-Lloyd).
M. Pierre Aubert, Garage Populaire Le Sentier, Tél. (021) 8 55 71
M. R. Zimmerli, garagiste Moudon, Tél. (021) 9 51 71

NEUCHATEL
MM. Ammann et Bavaresco, rue de la Serre 83, Tél. (039) 2 31 25 La Chaux-de-Fonds
M. Emile Freiburghaus, garagiste Corcelles, Tél. (038) 8 11 82
M. Maurice Caretti, garagiste Travers, Tél. (038) 9 23 32

VALAIS
M. Fuchs, Garage Elite Sierre, Tél. (027) 5 17 77
M. Francis Moret, garagiste Monthey, Tél. (025) 4 21 60
Nous cherchons encore des sous-agents pour divers districts

LETTRE D'ARGENTINE

Nos couleurs sur les eaux du Rio de la Plata

(Suite et fin — Voir la « Feuille d'avis de Neuchâtel » des 22 et 24 février et 8 mars 1954)

IV

La flotte suisse... mots qui font battre un peu plus vite le cœur de l'Helvète fixé à Buenos-Aires, où la vie du port est une réalité imposante. Quand bien même il prendrait un air détaché et modeste — dame ! notre marine marchande n'est qu'un enfant en bas âge — un léger choc le secoue agréablement quand il entend dire : « Ah ! savez-vous, le « Lausanne » est en train de charger au bassin No 6 et l'« Eiger » arrive prochainement... »

Mus, sans doute, par ce sentiment bizarre, nous sommes allés récemment en groupe, chercher notre pavillon, parmi le dédale des étendards étrangers flottant au vent du Rio de la Plata. Repérer le « Basilea » dans ce grouillement de mâts et de coques de tout poil n'est pas mince affaire ! Renseignements pris, il doit se trouver au tournant du prochain bassin, là-bas, après le gros « Mac Cormick »...

Première satisfaction : le « Basilea » n'est pas un mythe ; on respire. Et tout d'un coup, le petit choc : une énorme cheminée aux formes aérodynamiques tout entière d'un rouge saisissant, imprimé d'une majestueuse croix blanche. Bien dessiné, costaud, tout neuf. Allons ! Il fait très honorable figure entre le gros américain et un élégant suédois. Nous nous redressons de toute notre taille, rattrapant au vol, assurance et désinvolture, un peu honteux d'avoir pu craindre que tout ne fût pas à la hauteur de notre exigeante fierté patriotique beaucoup plus chatouilleuse à l'étranger qu'au pays ! A bord, on nous reçoit avec courtoisie et la mère patrie se manifeste immédiatement sous un de ses aspects les plus chers à nos cœurs d'exilés bilingues : un officier nous « explique » le navire en français, un autre en suisse allemand ; pas d'erreur, nous foulons le sol helvétique.

Et quel sol ! L'exigeante fierté susmentionnée rentre toutes ses griffes et fait amende honorable. C'est un cargo de 9600 tonnes, appartenant à la Société suisse de navigation « Alpina », siégeant à Bâle, dont l'équipage de vingt-six hommes compte vingt-deux Suisses (ce qui n'est pas mal, disons-le en passant, pour un pays qui ne peut enseigner cette discipline faute... d'eau salée).

Unité très moderne, vraiment ; pourvue de radar et d'instruments de bord que les officiers nous montrent avec cet air gourmand d'une jeune mère exhibant un bébé particulièrement réussi ; alarme de détresse automatique, gouvernail automatique — la route étant donnée, il fait les corrections — alarme d'incendie automatique indiquant le point précis du sinistre. Quant aux lieux plus spécialement réservés aux passagers éventuels, chacun regrette « in petto » de ne pas tenter l'aventure tant les cabines sont accueillantes, bien comprises, d'un confort élégant et sobre. Oui vraiment, on voudrait n'avoir pas d'attache et partir ainsi sur ce petit morceau de patrie qui s'en va présentement décharger du blé et du son en Irlande, ignorant encore la suite de son itinéraire... voyage de poète, de curieux, de surmené, de philosophe, voyage de luxe, hélas ! à notre impitoyable époque. Je ne mentionnerai que pour mémoire les machines : eles sont dignes, en tout point, de la réputation de notre industrie métallurgique. La partie masculine de l'assistance, évidemment à son affaire, essayait de hausser sa compétence à la hauteur des circonstances par de brefs et sentencieux hochements de tête et des claquements de langue approbateurs. Plus libre d'avouer mon ignorance, je me sens très à l'aise pour exprimer un éloge sincère à ce qui m'a paru — le chef machiniste me pardonnera — une gigantesque cuisine ultra-moderne, parfaitement équipée et magnifiquement astiquée !

Un souvenir de gratitude à MM. Voirol et Branger, second et troisième officier, qui nous donnèrent tous les renseignements désirés avec beaucoup de bonne grâce et dont les visages avenants surgiront, dès maintenant, chaque fois que sera prononcée devant nous l'expression aussi jeunette qu'encourageante de « marine suisse ».

F.B.S.

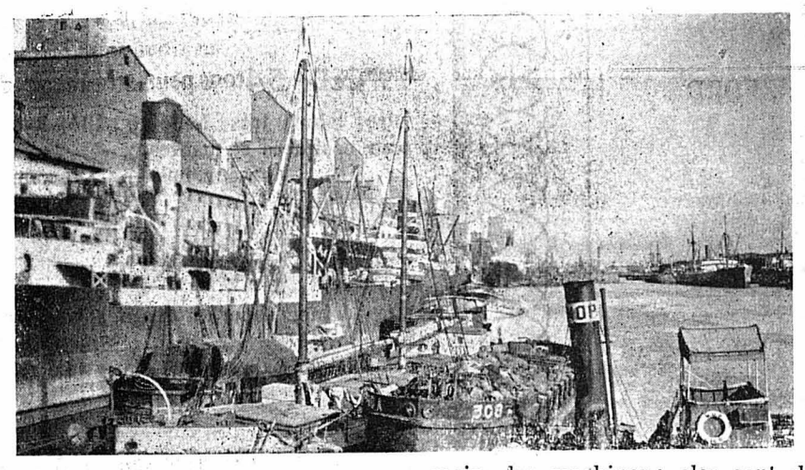

Ci-contre : Vue d'une partie du port de Buenos-Aires.
Ci-dessous : Le navire suisse « Basilea » dans les eaux argentines.

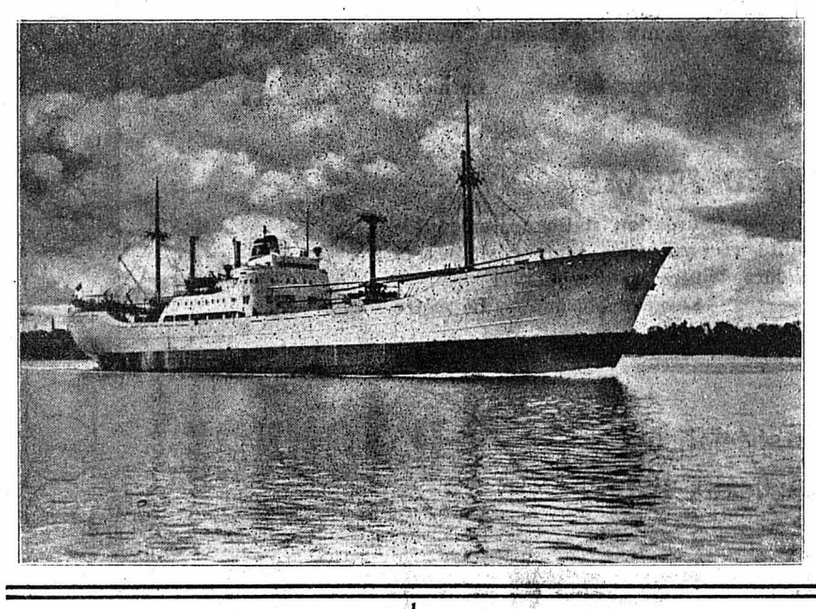

L'Allemagne fidèle à elle-même

Hautes études et politique

Notre correspondant pour les affaires allemandes nous écrit :

Tout Allemand bien né a au fond de lui-même un pédagogue qui sommeille et ne demande qu'à s'éveiller. Il aime « faire école », c'est-à-dire amener son entourage à partager ses propres pensées, son « idéologie », fût-elle bonne ou mauvaise. C'était vrai sous Bismarck, ce fut vrai sous Hitler, et le sera bientôt sous la République fédérale. Car l'Allemand n'aime pas la dissidence et l'idée que certains de ses compatriotes peuvent manquer à l'alignement spirituel, derrière le clan au pouvoir, l'empêche de dormir.

Les universitaires à l'ordre

Ces remarques valent surtout pour les universitaires et les élèves des hautes écoles, qui doivent logiquement fournir les cadres du pays dans une quinzaine ou une vingtaine d'années. Ces jeunes gens, a constaté le corps des professeurs, n'ont que trop tendance à se séparer des « masses » pour émettre des théories personnelles, souvent fort éloignées des théories officielles. Certains affichent même un regrettable mépris pour le parlementarisme et le régime démocratique, mépris qui pourrait se transformer un jour, les circonstances aidant, en une sympathie agissante en faveur d'un nouveau régime fort... Or l'Allemagne a gardé un fort mauvais souvenir de ses récentes expériences et voudrait bien tuer dans l'œuf le danger qu'elle sent renaître.

C'est la raison pour laquelle les recteurs des universités allemandes viennent de se réunir à Goettingue pour s'occuper spécialement de la formation politique de leurs étudiants.

La tâche était évidemment délicate, car, dans le domaine de la liberté de pensée, rien n'est plus facile que de dépasser les bornes et de tomber dans le péché le plus antidémocratique qui soit, celui du délit d'opinion. Les recteurs optèrent finalement pour la création de cours de « science politique », dont la fréquentation ne sera toutefois pas obligatoire, mais qui compteront comme « branche annexe » (sans attribution de titres de « docteurs »...) On créera aussi des « clubs politiques » et des « forums » publics où professeurs et étudiants auront l'occasion de confronter leurs points de vue.

Réserve utile, les recteurs ne préconisent la création de chaires de science politique que là où ils auront sous la main les hommes rêvés pour les occuper. Il sera nécessaire, en effet, que les nouveaux professeurs aient une envergure et une force d'attraction suffisante pour attirer en foule les étudiants à leurs cours ; si tel n'était pas le cas, il y aurait gros à parier qu'ils parleraient devant des bancs vides !

Enfin la réunion de Goettingue compte sur tout le corps professoral pour inculquer à la jeunesse universitaire, dans le cadre de son activité habituelle, les sages principes d'une saine démocratie.

La portée de l'expérience

La décision des recteurs n'est jusqu'ici que peu commentée en Allemagne, où la presse eut, ces dernières semaines, d'autres chats à fouetter.

D'une manière générale, cependant, les quelques commentaires que nous avons eu l'occasion de recueillir sont assez mitigés. De dures et coûteuses expériences ont en effet démontré que les élites avaient largement contribué à former les cadres du national-socialisme, d'où un désir bien légitime de veiller à ce qu'il en soit autrement à l'avenir.

Mais la voie choisie est-elle bien la meilleure ? Il est indiscutable qu'un professeur hors de pair peut avoir une grande influence sur ses auditeurs. L'exemple de Treitschke, qui enseigna l'histoire de Prusse et d'Allemagne à Berlin dans le genre ultra-nationaliste à la fin du siècle dernier, est là pour le prouver. Encore faut-il trouver l'oiseau rare (il en faudrait une trentaine à la République fédérale), ce qui apparaît plutôt difficile...

Une autre condition du succès, la première, est que les futurs professeurs puissent étayer leur thèse sur des faits tangibles, autrement dit que les gouvernements qui siègent à Bonn fassent de la bonne politique. Si tel n'est pas le cas, le meilleur bourrage de crâne du monde se révélera vain et la jeunesse universitaire se tournera derechef vers d'autres horizons que la démocratie.

Voilà pourquoi, en fin de compte, le respectable souci des recteurs réunis à Goettingue, apparaît quelque peu puéril. Le meilleur défenseur du régime, son meilleur courtier aussi, a été jusqu'ici le chancelier Adenauer dont la sage politique a presque complètement désarmé les adversaires de la République, qu'ils soient de gauche ou de droite. Tant que le sort de l'Allemagne sera entre des mains aussi expertes, le régime parlementaire n'aura rien à craindre.

Et le jour où il en sera autrement, ce ne sont pas quelques chaires de professeurs qui sauveront la situation !

Léon LATOUR.

BRYLCREEM
revitalise les cheveux secs

PARCE QUE
BRYLCREEM conserve à vos cheveux un aspect naturellement souple et brillant toute la journée.

PARCE QUE
BRYLCREEM, grâce à ses précieux éléments toniques, supprime les pellicules.

PARCE QUE
BRYLCREEM ne graisse pas du fait de l'émulsionnement des huiles pures qu'il contient.

Si vous désirez une belle chevelure souple et resplendissante de santé, employez BRYLCREEM chaque matin en massant le cuir chevelu. Vous pourrez vous coiffer impeccablement et votre coiffure tiendra toute la journée sans que vos cheveux soient gras ou plaqués.

BRYLCREEM - LE FIXATEUR PARFAIT

Tube moyen Fr. 1.55
Grand tube Fr. 2.30 (+ luxe)
Pot Fr. 3.20

BARBEZAT & Cie, FLEURIER/Ntel

53/1

RADIO

Mercredi

SOTTENS et télédiffusion : 7 h., gymnastique. 7.10, une valse. 7.15, inform. et heure exacte. 7.20, Farandole matinale. 9.15, Emission radioscolaire : L'Egypte, par Pierre Beauverd. 9.45, une page de Delibes. 10 h., émission radioscolaire, suite. 10.40, Concerto No 5 en la mineur op. 37, de Vieuxtemps. 11 h., Lohengrin, opéra de Richard Wagner, acte I. 11.20, Quintette op. 16, de Beethoven. 11.45, Refrains et chansons modernes. 12.15, Çà et là. 12.25, le rail, la route, les ailes. 12.44, signal horaire. 12.45, inform. 12.55, Non stop. 16.29, signal horaire. 16.30, Envolées lyriques... dans l'œuvre de Verdi. 17 h., pour les enfants. 17.25, la rencontre des isolés : La pêche miraculeuse, de Guy de Pourtalès. 17.45, Musique du monde. 18.15, Mélodies françaises. 18.30, la femme dans la vie : Architecte. 18.50, micro partout. 19.05, Point de vue de la Suisse. 19.13, le programme de la soirée et l'heure exacte. 19.15, inform. 19.25, instants du monde. 19.40, Melodiana. 20.10, Souvenirs d'enfance, par François Mauriac. 20.30, Concert par l'Orchestre de la Suisse romande, direction Ataulfo Argenta, avec Claudio Arrau, pianiste. Au programme : Mendelssohn, Beethoven, Richard Strauss, Manuel de Falla. 22.30, inform. 22.35, Les Nations Unies vous parlent .22.40, pour les amateurs de jazz hot. 23.10, pour s'endormir...

BEROMUNSTER et télédiffusion : 6.15 et 7 h., inform. 7.05, musique religieuse. 11 h., de Sottens : émission commune. 12.15, Solos de xylophone. 12.29, signal horaire. 12.30, inform. 12.40, Concert récréatif. 13.25, imprévu. 13.35, chants de Grieg. 14 h., pour les mères. 14.30, Emission radioscolaire : Der letzte Graf. 16.30, Pour le 100me anniversaire de la naissance de G. Strasser. 16.45, Concert par le Radio-Orchestre. 18 h., disques. 18.10, Coutumes anciennes, temps nouveaux. 18.15, Jours de mars. 18.30, Chants anciens. 18.50, La musique française de 1850 à 1900. 19.05, piano-jazz. 19.25, communiqués. 19.30, inform. 20 h., La musique française de 1850 à 1900. 21 h., Les Frères de Taizé et autres courants du protestantisme français. 22.15, inform. 22.20, Vieilles chansons de films.

Extrait de « Radio-Je vois tout ».

Etat civil de Neuchâtel

NAISSANCES : 2 mars. Piemontesi, Daniel, fille d'Olivier, laitier, à Hauterive, et de Madeleine-Bertha née Mathez. 3. Moser, Denis-Willy, fils de William-Adolphe, laitier, à Neuchâtel, et de Madeleine-Alice née Dubied. 4. Dubois-du-Nilac, Claire-Lise, fille d'Henri-Albert-Fernand, technicien-mécanicien, à Neuchâtel, et d'Antoinette-Frida née Simon.

PUBLICATIONS DE MARIAGE : 4 mars. Berthoud, Claude-Max, droguiste à Genève, et Challandes, Anita-Lucia, à Neuchâtel ; Burger, Jean-Daniel, professeur, et Henriod, Françoise-Sophie-Marie, les deux à Neuchâtel ; Löffel, Ernest-Louis, électricien, et Schindelholz, Georgette-Dolly, les deux à Neuchâtel ; Farine, Paul-Fernand, ferblantier-appareilleur, et Mertenat, Madeleine-Marguerite, les deux à Neuchâtel ; Schopfer, Marcel, compositeur typographe à Neuchâtel, et Siegenthaler, Hanni, à Berne ; Riesen, Alexandre-Emile, cuisinier à Neuchâtel, et Mosimann, Georgette, à Montet sur Cudrefin, précédemment à Neuchâtel ; Neipp, André-Firmin, employé de commerce, et Boder, Claudine-Germaine, les deux à Neuchâtel. 5. Dogliotti, Luigi-Carlo-Giuseppe, industriel à Turin, et Löbnitz, Doris-Marguerite, à Berne ; Joye, René-Emile, mécanicien d'aviation à Zurich, et von Aesch, Ellen-Alice, à Urdorf-Zurich.

MARIAGES : 4 mars. Kohlbrunner, Charles-Albert, représentant, et Mombelli, Huguette-Monique, les deux à Neuchâtel. 5. Schölly, Paul, maître carrossier à Neuchâtel, et Böhm, Anneliese-Else, à Neuchâtel, précédemment à Chézard.

Des juges trop attentifs !

Un avocat belge, désireux de vérifier si le tribunal suivait attentivement sa plaidoirie, a lu imperturbablement une vingtaine d'articles du Code pénal en pleine audience.

Seuls le procureur et le greffier remarquèrent quelque chose.

Quant aux juges, il fallut les réveiller.

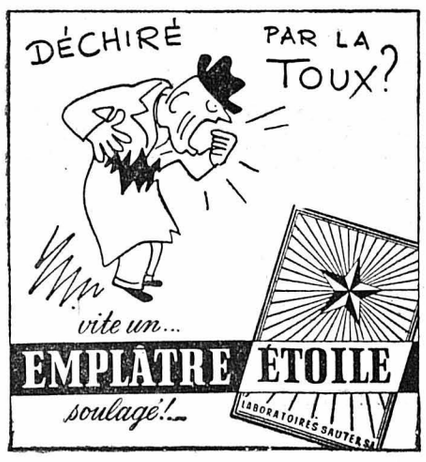

Nouvelles économiques et financières

SUISSE

Crédit Suisse

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 27 février a approuvé les comptes de l'exercice 1953 et donné décharge à l'administration pour sa gestion. Conformément à la proposition du Conseil d'administration, le dividende a été fixé à 8 % (comme l'an dernier). En outre, un montant de 3 millions de francs (contre 1,5 million l'année précédente) a été mis à la disposition du conseil d'administration à titre d'allocation extraordinaire en faveur des institutions de prévoyance du personnel de la banque. Le solde reporté à nouveau s'élève à 5,056,723.57 francs.

Banque populaire suisse

Malgré un nouvel accroissement des frais généraux de 1,2 million de francs, il a été possible de réaliser un bénéfice net plus élevé. Il se monte à 5,994,000 fr. contre 5,687,000 fr. l'année précédente, après déduction des amortissements et réserves officiels de 1,250,000 fr., dont 50,000 fr. d'amortissements sur bâtiments de banque. Avec le solde reporté de 1952, l'assemblée des délégués dispose d'une somme de 7,043,000 fr., contre 6,699,000 l'année précédente. Ce montant disponible doit permettre la répartition d'un dividende inchangé de 5 % et l'allocation de 1 million de francs au fonds de réserve extraordinaire. Il est prévu en outre d'attribuer 1 million de francs (année précédente 900,000 fr.) au fonds pour les bons de jouissance et de reporter 1,293,000 fr. à compte nouveau.

Société suisse d'assurance contre la grêle

Le rapport annuel de la Société suisse d'assurance contre la grêle relève que les dégâts dus à la grêle n'ont pas été considérables en 1953. La Société a versé 2,320,489 francs d'indemnités pour 8167 cas de dégâts causés par la grêle. Ces indemnités représentent 0,78 % des sommes assurées et n'ont absorbé que 23,5 % des primes versées. Les comptes de 1953 bouclent par un excédent de recettes de 4,500,736 fr., qui seront versés au fonds de réserves, lequel sera porté ainsi à 26,53 millions de francs. Les primes perçues se sont élevées à 9,87 millions de francs.

Dans toutes les régions assurées, 706 communes ont été touchées par la grêle. Parmi les dégâts annoncés, bon nombre étaient de nature légère et les indemnités versées, qui ont été en moyenne de 285 francs par cas, ont été relativement basses.

CARNET DU JOUR

Théâtre : 20 h. 30, L'éternel mari.

Cinémas

Apollo : 15 h. et 20 h. 30, Lili.
Palace : 15 h. et 20 h. 30, Les enfants de l'amour.
Rex : 15 h. et 20 h. 30, Madame Sans-Gêne.
Studio : 15 h. et 20 h. 30, La table aux crevés.

Elégante jusqu'au bout des doigts !

Gants «Perrin»

LA MARQUE RÉPUTÉE
pour sa coupe, pour ses nouveautés, pour sa qualité
à des prix très intéressants
EN EXCLUSIVITÉ POUR DAMES ET MESSIEURS
chez

Savoie-Petitpierre s.a.
Rue du Seyon Neuchâtel

Quiconque l'a essayé déclare spontanément:

nouveau
VIM fait tout reluire de propreté et d'un éclat sans précédent!

5 avantages indéniables:

1. Maintenant une *mousse spéciale* au pouvoir détersif étonnant!
2. Dissout *2 fois plus vite et sans peine* graisse et saleté, puis quelques gouttes d'eau ... et tout reluit!
3. *Plus de traits, plus de traces,* car VIM *nettoie et polit tout à la fois!*
4. Une *agréable fraîcheur* émane des objets nettoyés.
5. ... et cette grande boîte seulement 75 cts.!

Un produit Sunlight

V 38 B

AUTOMOBILISTES

Les plus belles voitures d'occasion s'achètent au

GRAND GARAGE DU JURA

avenue Léopold-Robert 117, la Chaux-de-Fonds,

Agent STUDEBAKER pour le canton de Neuchâtel

Studebaker 14 CV Chevrolet **Citroën** **Morris Oxford Sunbeam, etc.**

A remettre, à Genève, une

boulangerie-pâtisserie

sur un bon passage, bon quartier, petit loyer, beau matériel. Capital nécessaire Fr. 15,000.—. Ecrire sous chiffres V. 36927 X Publicitas, Genève.

A VENDRE

pour cause de départ, un argentier en noyer; une table ronde, en noyer; une table à rallonges, quatre chaises; une table avec linoléum; un lustre; un tapis. Tél. 5 67 44.

Appareil à ramer

pour fortifier et développer la musculature, état de neuf. Prix intéressant. Tél. 5 50 23.

A VENDRE :

1. Un berceau et une commode de style rustique hollandais.
2. Un lustre à cinq branches, chapeaux de soie et dentelle et un grand globe électrique pour hall.

Demander l'adresse du No 812 au bureau de la Feuille d'avis.

BON et BON MARCHÉ
LUTZ
MUSIQUE
Croix-du-Marché (Bas rue du Château)
vous offre
RADIOS
Fr. 280.—
4 longueurs d'ondes avec touches
1er versement
Fr. 45.—
ensuite 20 fr. par mois

A vendre un
moteur hors-bord

« Johnson », modèle 1953, neuf, ralenti. Prix: 900 francs. Weber, Quai Jeanrenaud 40, Serrières.

STUDIO

se composant de :
1 divan-lit avec coffre à literie, barrières mobiles
2 jolis fauteuils assortis, l'ensemble recouvert d'un beau tissu, teinte au choix ainsi qu'une belle table de salon.
Le studio complet, à voir actuellement dans nos magasins, ne vous coûte que
Fr. 540.—
Facilités de paiement

Meubles G. Meyer NEUCHATEL
Rue Saint-Maurice
Tél. 5 23 75

OCCASION

A vendre une cuisinière à gaz, 60 fr. Téléphone 5 56 87.

A VENDRE
une baraque en bois avec toit recouvert de tuiles, 3 m. 30x2 m. 70, une charrette à mains à deux roues, longueur 1 m. 10, largeur 80 cm., un potager à bois, deux trous, crème, émaillé avec chauffe-plats, bois de lits avec matelas à ressorts, appareil à stériliser, économa avec boites et presse à fruits. S'adresser à M. Robert Schärli, Pré-Landry 19, Boudry.

FOIN

à vendre, environ 800 kg., de foin et regain, de 1re qualité. S'adresser à M. Edouard Tissot, les Grattes.

A vendre, faute d'emploi, une
« Lambretta »

modèle 1951, avec siège arrière, peu roulé, en parfait état. Payement comptant. Tél. 5 68 64, aux heures des repas.

A vendre une
auto-tracteur

moteur Ford V 8, 18 CV, 2me boite à vitesses et pont arrière renforcé. — Conviendrait à un agriculteur ou vigneron. — J'accepterais du vin ou une autre marchandise en payement. Tél. (038) 9 31 84, le soir.

CAMPING

A vendre, à l'état de neuf, une tente «Spatz», trois ou quatre places. Tél. 6 44 52, à midi et le soir.

« FORD »

« Consul », 1946, de 1re main, voiture très bien soignée, récemment revisée, taxes et assurances payées jusqu'à la fin juin, à vendre pour cause de décès. S'adresser à Mme Louis Charrière, Rouges-Terres 3, Hauterive. Tél. 7 53 86.

A vendre un
réchaud électrique

à deux plaques, en bon état. — A la même adresse, on demande à acheter un
vélo de dame

d'occasion. Tél. 569 96, entre les heures de bureau.

A VENDRE

faute d'emploi, une remorque de vélo neuve, valeur 220 fr., pour 140 francs; un radio neuf, valeur 540 fr., pour 320 francs; un coffre-fort neuf, valeur 390 fr., pour 220 fr.; une table à rallonges, grande, avec quatre chaises, 260 fr.; une table à rallonges seule, 148 fr.; un radio « Philips », 155 fr.; un frigo de ménage, 395 fr.; une armoire de chambre avec vitre, 380 fr.; une coiffeuse, 250 fr.; un divan, 250 fr.; un divan-lit, 250 fr., avec literie; une machine à écrire, 75 fr.; un fourneau « Eskimo », grand modèle, 75 fr.; un fauteuil, 150 fr.; une armoire portative, 135 fr.; une table avec deux fauteuils en osier, 75 fr.; un tapis de chambre, 75 fr. Eventuellement, facilités de payement. Pour visiter, écrire sous Z. B. 948 au bureau de la Feuille d'avis.

PIANO

d'OCCASION, marque « Schmidt-Flohr », noyer Entièrement revisé. Garantie 3 ans. Au Ménestrel, Neuchâtel. Téléphone (038) 5 78 78.

A vendre pour cause de départ une
cuisinière électrique

dernier modèle THERMA, trois plaques, comme neuve. Libre dès le 30 mars. Tél. 5 75 64, dès 18 h. 30.

LAROUSSE

du XXme siècle, en six volumes avant-dernière édition, une encyclopédie de mécanique, en deux volumes, un violon 4/4, avec étui et housse. — Rouillière 30, la Coudre, après 18 heures.

PARENTS !

Nouveauté
WISA-GLORIA

Nouvel arrivage... voitures combinées, dernier cri 1954 ... Fr. **188.—**
Facilités de paiement
Catalogue gratuit

Meubles G. Meyer NEUCHATEL

« Peugeot 203 »

peu roulé, modèle récent, peinture et intérieur en parfait état. Voiture de confiance vendue par particulier. S'adresser au garage des Parcs. Téléphone 5 29 79.

A vendre une
moto « Royal Enfield »

500, modèle 1950, en parfait état, ayant peu roulé. Garage « Le Phare », R. Widmer. Tél. 5 35 27.

A vendre une
veste de daim

verte, taille 38, 30 fr. Tél. 5 26 79.

Superbe occasion, un
violoncelle

copie d'Antonius Stradivarius et un
radio

neuf, à vendre. S'adresser le soir depuis 18 h. à H. Walter, avenue des Alpes 84.

Motos démolition

« Condor » 350 CC, complète, à vendre, encore en état de marche, 200 francs. Adresser offres écrites à M. D. 932 au bureau de la Feuille d'avis.

Il me reste encore deux
baraques

à vendre, grandeur selon désir. Tél. 5 60 54.

A vendre une
« Lambretta »

modèle de luxe, en très bon état. Visible le soir à partir de 18 h. ou le samedi. — S'adresser à H. Egli, rue de L'Etang No 3, Colombier.

---

retrouvez votre énergie!

La nature a profité de l'hiver pour se reposer et accumuler des forces nouvelles. Le réveil du printemps lui rend les fleurs et la verdure.

Et nous? Eprouvés par le manque d'air et de soleil, nous nous sentons fatigués, abattus; nous nous ressentons peut-être encore d'une maladie récente. Que faire?

Il est urgent de purifier notre organisme, de nous ragaillardir, de retrouver notre énergie en recourant à un produit naturel; la LEVURE FRAICHE ZYMA!

Le printemps est là! C'est le moment où tous, jeunes et vieux, devraient faire leur cure de Levure fraîche. Profitez, vous aussi, des vertus de cette spécialité dont l'efficacité est reconnue depuis de longues années.

S'obtient par l'entremise de toutes les pharmacies et drogueries.

La livraison se fera directement par ZYMA, Nyon

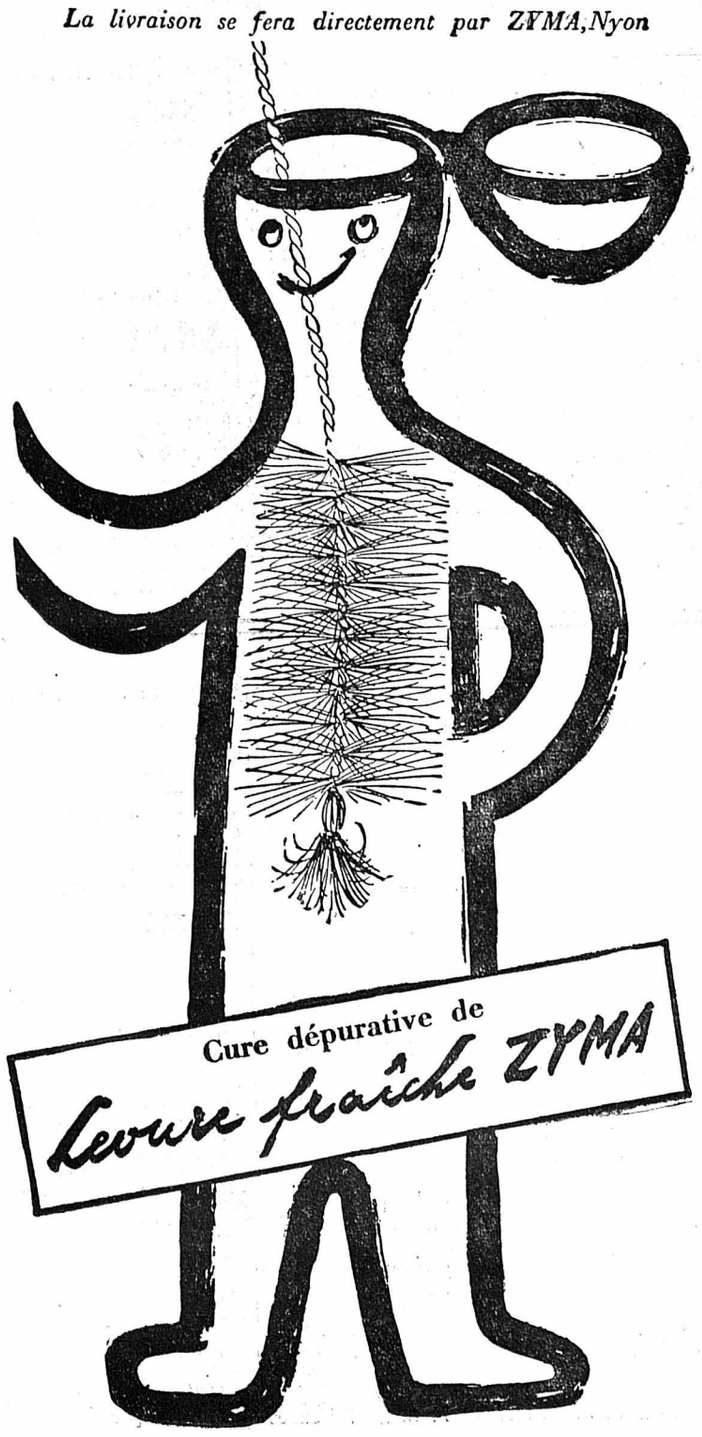

A la suite de l'énorme succès remporté en fin d'année par notre nouvelle

ELNA Supermatic

nous avons à votre disposition un choix **sensationnel** de machines à coudre d'occasion

1 **TURISSA**	*zigzag, comme neuve . . . .*	**Fr. 450.-**
2 **SINGER**	*portative électrique . . depuis*	**Fr. 170.-**
8 **BERNINA**	*portative zigzag . . depuis*	**Fr. 350.-**
3 **BERNINA**	*Jubilae . . . . par pièce*	**Fr. 550.-**
1 **SINGER**	*meuble zigzag électrique . . . .*	**Fr. 550.-**
14 **ELNA**	*No I . . . . . depuis*	**Fr. 210.-**

Ainsi qu'un grand choix de machines à points droits ou zigzag sur tables et meubles à prix très bas

TOUTES CES MACHINES PROVIENNENT D'ÉCHANGES AVEC

NOTRE NOUVELLE **ELNA** ET SONT VENDUES AVEC GARANTIE **DÉJÀ** DEPUIS Fr. **20.-** PAR MOIS

G. DUMONT

ÉPANCHEURS 5 téléphone 5 58 93 NEUCHÂTEL

Désirez-vous une lotion capillaire ordinaire ou une dont le succès vous soit garanti?

1x par jour

appliquez en massant sur le cuir chevelu le

CONCENTRÉ Parfumerie **FRANCO SUISSE**

le pétrole à base d'orties avec la nouvelle substance vitale F

GARANTIE ABSOLUE de succès contre les pellicules rebelles et la chute des cheveux. **IMPORTANT:** Chaque flacon avec bon de garantie. Le grand flacon 250 cm³ Fr. 6.70 Le demi-flacon 165 cm³ Fr. 5.—

NOUVEAU! Le pétrole à base d'orties additionné de chlorophylle

lavez-vous les cheveux avec le

SHAMPOOING CONCENTRÉ Franco-Suisse (avec la nouvelle substance vitale F)

Le grand tube économique pour 15 shampooings . . . . Fr. 2.75
Le petit tube pour 2 shamp. Fr. -.65

1x par semaine

Les deux produits ensemble constituent un traitement vraiment efficace de la chevelure. Commencez aujourd'hui même. En vente dans toutes les bonnes maisons de la branche. En gros: Ewald & Cie S.A., Pratteln/Bâle.

Ferblanterie-Installations sanitaires

SYDLER

Atelier : Tertre 30, tél. 5 63 93
Domicile : rue Matile 28, tél. 5 15 15

JOUR ET NUIT

LE PETIT TAXI

répond - Téléphone 8 10 10

Un délice

les saucisses de veau

de la boucherie

GUTMANN

Avenue du Premier-Mars

Encore mieux

Magnifiques milieux pure laine
190 × 290

et quel prix!

Fr. 165.—

Choix à domicile

Facilités de paiement

Tapis Benoit

Maillefer 20 - Tél. 5 34 69

TRICOTS

Réparations, montage, transformations

Atelier : 2me étage
Rue de l'Hôpital 11

Brevets d'invention

W. L. BLANC
ing.-conseil

11, Place du Molard
Genève - Tél. 5 68 50

UNDERWOOD

de la portative à l'électrique 100 %

Demandez un essai sans engagement.

Henri DRAPEL

Hôpital 2 (4me, lift)
Tél. 5 70 90
NEUCHATEL

Après un effort, le jus de raisin est un excellent fortifiant.

Neuchâtel Jus de raisin

Un verre de «Neuchâtel» sans alcool chaque jour vous fera du bien !

R. ETTER & CO., AARWANGEN TEL. (063) 2 22 16

Demandez-le à votre épicier, au restaurant, ou par harasse à notre dépositaire

-- ATTENTION --

La « Blanchisserie nouvelle - Areuse » a repris les anciens locaux de la « Blanchisserie populaire d'Areuse »

Elle vous offre les avantages suivants : Lavage individuel, cuisson garantie, repassage très soigné, séchage en plein air, service gratuit à domicile. Sur demande, service express en 24 heures.

PRIX POPULAIRES - Tél. 6 31 51

Vous deviendrez une employée appréciée en fréquentant les cours de

L'ÉCOLE BÉNÉDICT

Terreaux 7 - NEUCHATEL

qui depuis plus de 20 ans prépare avec succès les jeunes aux carrières commerciales et s'occupe de leur placement. **Cours semestriels et annuels complets à partir de Fr. 110.— par mois.**

Rentrée de printemps: 21 avril

Quelques œuvres de

LOUIS DE MEURON

seront exposées à Marin à son atelier

du 13 au 28 mars inclus

de 10 h. à midi et de 14 h. à 17 heures
Le dimanche de 14 h. à 17 heures seulement

Exposition
DELFO GALLI
Galerie des Amis des arts
Musée de Neuchâtel
du 7 au 28 mars 1954
Tous les jours, sauf le lundi
de 10 h. à 12 heures et de 14 h. à 17 heures

A vendre une

poussette

crème, en très bon état. Mme Vogt, faubourg de l'Hôpital 46, dès 18 h. 30.

« Simca Aronde » 1954

(40,000 km.), à vendre pour tout de suite, pour cause imprévue, avec gros rabais. Tél. 8 27 07. Sur demande, facilité de payement.

Au Bûcheron
Neuchâtel
Ecluse 20

Meubles neufs et d'occasion

Facilité de paiements

Déchirés, troués, mités, salis

vos tapis de Perse ou mécaniques sont réparés vite et bien par Georges Cavin, ruelle de l'Immobilière 5. Tél 5 49 48

Succès à la Chaumière à Serrières

avec
Norbert Hoffmann
pianiste-chansonnier et sa musique viennoise

La Grappilleuse

(au haut des Chavannes)

se recommande toujours pour meubles, vêtements, lingerie, lainages, jouets, etc. — Elle envoie son commissionnaire à domicile. — On peut téléphoner au No 5 26 63. Merci d'avance.

CERCLE CATHOLIQUE

Match aux cartes

Samedi 13 mars, 14 heures

S'inscrire jusqu'à vendredi à 18 heures
Tél. 5 26 80

CENTRE D'ÉDUCATION OUVRIÈRE

Demain jeudi 11 mars

A LA GRANDE SALLE DE LA PAIX

à 20 h. 15

Hypnotisme - Spiritisme - Fakirisme
Télépsychie - Magnétisme

ISMA VISCO

FRANÇOIS CUTTAT donnera un

GALA DE MAGIE

suivi de toutes les explications

Location : Librairie Berberat
et à l'entrée Tél. 5 28 40

Prix des places : Fr. 1.50 et 2.50

Melitta fait le bon café!

DÉMONSTRATION AVEC DÉGUSTATION

les jeudi, vendredi et samedi
11, 12 et 13 mars

BEGUIN & PERRIN
a la Ménagère
NEUCHATEL
2 PLACE PURRY

• OPTIQUE • PHOTO • CINÉ

Martin Luther

MAITRE OPTICIEN
(Maison fondée en 1852)
NEUCHATEL - Place Purry 7 - Tél. 5 13 67

SKIEURS
Vue-des-Alpes

TÉLÉSKI CHASSERAL

CET APRÈS-MIDI

Départ : Place de la Poste à 13 h. 30

Autocars WITTWER Tél. 5 26 68

EXCURSIONS

Fischer

Dimanches 14 et 21 mars 1954

GENÈVE

Salon de l'automobile

Départ : 7 h. 30, place de la Poste, Fr. 14.—

LAC NOIR

Départ : 8 h. 15, place de la Poste, Fr. 9.—

Inscriptions - Renseignements

AUTOCARS FISCHER Tél. 7 55 21
ou RABUS, Optique Tél. 5 11 38

Société d'Exploitation des Câbles Electriques, Cortaillod

SYSTEME BERTHOUD, BOREL & Cie

Messieurs les actionnaires sont convoqués en

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

pour le 18 mars 1954, à 11 h. 30, à l'Hôtel de Ville de Neuchâtel.

ORDRE DU JOUR :

1. Rapport sur l'exercice 1953.
2. Rapport de MM. les contrôleurs.
3. Votation sur les conclusions de ces rapports.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

Le bilan, le compte de profits et pertes et le rapport des contrôleurs seront à la disposition des actionnaires à la Société de Banque Suisse et chez MM. DuPasquier, Montmollin & Cie, à Neuchâtel, ainsi qu'au siège social, à Cortaillod, dès le 8 mars.

Pour pouvoir prendre part à cette assemblée, MM. les actionnaires sont priés de déposer leurs titres avant le 13 mars, à l'une des caisses ci-après : Société de Banque Suisse, à Neuchâtel et à Bâle ; MM. DuPasquier, Montmollin & Cie, à Neuchâtel, et au siège social, à Cortaillod.

Cortaillod, le 22 février 1954.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

ACTIVIA

Construction
Technique
Industrielle
Villas
Immeubles
Architecture

NEUCHATEL
Clos-Brochet 2
Tél. 5 51 68

HOME Les Pampres

Accueille toutes personnes cherchant :

Pension soignée
Jolies chambres
Belle situation

Home « LES PAMPRES », Saars 51
Neuchâtel - Tél. (038) 5 35 86

BIOS

Si, à la fin de la journée, vous avez les pieds fatigués, enflés ou douloureux, faites-les examiner :

JEUDI 11 MARS
de 9 à 18 heures

Un spécialiste BIOS sera à votre disposition pour s'entretenir avec vous de l'état de vos pieds. Cette consultation vous est offerte à titre gracieux par la maison BIOS. Profitez donc de l'occasion qui vous est présentée ! N'oubliez pas que, seuls, de bons pieds sont à même d'effectuer le travail journalier que nous exigeons d'eux.

Chaussures **J. KURTH S.A.**

3, rue du Seyon

NEUCHATEL

Beau choix de cartes de visite

S'adresser au bureau du journal

La Chaumière à Serrière

Tél. 5 68 98

et sa bonne cuisine

ACCORDAGES DE PIANOS

Travail soigné : Fr. 9.-
25 ans d'expérience

MAISON
ROTH-GAUD
6, av. des Tilleuls
GENÈVE
Tél. (022) 3 46 73

Inscrivez-vous par téléphone ou par carte postale et vous serez avisés par retour du courrier du jour de notre passage

Cherchons à acheter pianos d'occasion

THÉÂTRE DE NEUCHÂTEL

Mardi 16 mars, à 20 h. 30

LES SOIRÉES FRANÇAISES

présentent avec

GINETTE LECLERC

LA DAME DE TRÈFLE

pièce en 3 actes de Gabriel Arout

Prix des places de Fr. 3.— à Fr. 9.—

Location : AGENCE STRUBIN, Librairie Reymond
Tél. 5 44 66

Ce spectacle n'est pas pour la jeunesse

CASINO DE LA ROTONDE - Neuchâtel

SAMEDI 13 MARS 1954

Vu l'importance du programme, début 20 h. 15 précises

FINALE DU CHAMPIONNAT DE LA CHANSON

avec les équipes d'amateurs du canton de Vaud, du Val-de-Ruz, district de Boudry et Neuchâtel

Prix des « Armourins », Chaussures « Royal » et Saint-Raphaël avec les **AS DE RADIO-LAUSANNE, Claude EVELYNE**, ex-soliste de Jacques Hélian - **Maurice BARBEY** - **Roland SIMON** de la Chaîne du bonheur

En intermède :

la **SOCIÉTÉ DES ACCORDÉONISTES DE NEUCHATEL** dans son répertoire absolument unique avec son accordéon électronique — Les jeux **SAINT-RAPHAËL** ouverts à tous

UN TOUT GRAND SPECTACLE

Dès 23 heures : **GRAND BAL**

Deux orchestres : « MONEDA » et « WILLY BENOIT »

Prix d'entrée unique Fr. 2.25 (danse comprise)
Location : Jeanneret - Musique, Seyon 28
Il est prudent de prendre ses billets d'avance

FORCES MOTRICES DE MAUVOISIN S. A., SION

Emprunt de 2 3/4 % 1954 de Fr. 50,000,000.— nom.

Selon décision de leur Conseil d'administration du 25 février 1954, les Forces Motrices de Mauvoisin S. A., Sion, émettent un

emprunt 2 ¾ % de Fr. 50,000,000.—

destiné à poursuivre le financement des travaux de construction de leurs centrales hydro-électriques dans le val de Bagnes et dans la vallée du Rhône, près de Riddes (Bas-Valais).

Les conditions principales de cet emprunt sont les suivantes :

Titres au porteur : montant nominal de Fr. 1000.—.
Coupons semestriels : aux 31 mars et 30 septembre ; le premier coupon viendra à échéance le 30 septembre 1954.
Durée : 20 ans, soit jusqu'au 31 mars 1974.
Remboursement anticipé facultatif pour la société au bout de 15 ans, soit, la première fois, le 31 mars 1969.
Prix d'émission : 100 % plus 0.60 % moitié du timbre fédéral sur les obligations = 100.60 %.
Délai de libération : du 31 mars au 10 avril 1954, avec décompte d'intérêt au 2 ¾ % au 31 mars 1954.
Cotation : aux bourses de Zurich, Bâle, Genève, Berne et Lausanne.

Les Forces Motrices de Mauvoisin S. A. se réservent sur le dit emprunt une somme de Fr. 4,000,000 pour leurs actionnaires. Le solde de Fr. 46,000,000 est pris ferme par un consortium de banques, sous la direction du Crédit Suisse à Zurich, et offert

du 10 au 17 mars 1954, à midi

en souscription publique.

Toutes les succursales en Suisse des banques soussignées accepteront sans frais les souscriptions et mettront des prospectus d'émission et des bulletins de souscription à la disposition des intéressés.

CRÉDIT SUISSE

SOCIÉTÉ DE BANQUE SUISSE
SOCIÉTÉ ANONYME LEU & Cie
SOCIÉTÉ PRIVÉE DE BANQUE ET DE GÉRANCE LOMBARD, ODIER & Cie
BANQUE CANTONALE DE ZURICH
BANQUE CANTONALE LUCERNOISE
UNION DE BANQUES SUISSES
BANQUE POPULAIRE SUISSE HENTSCH & Cie
BANQUE CANTONALE DE BERNE
BANQUE CANTONALE DU VALAIS

Echangez votre bon frit aujourd'hui encore !

AC 1

LES SPORTS

JUDO

Le judo et le bouddhisme zen

Ouvrant un cycle de conférences sur le « mental », le Judo-club de Neuchâtel avait fait appel, hier soir, à M. Robert Limssen, directeur de l'Institut royal de sciences et de philosophie de Bruxelles. Cet éminent conférencier, judoka lui-même, est également élève de Suzuki, maître spirituel du Zen.

M. Limssen établit un parallèle entre le judo, sport japonais, et le bouddhisme zen. Le conférencier retraça l'évolution du bouddhisme jusqu'à la théorie du Zen et fit un rapprochement entre le judo et cette science hindoue.

L'effort judo, a poursuivi le conférencier, tend à amener une réaction naturelle de notre corps, en faisant abstraction de toute pensée.

M. Robert Limssen termina son intéressant exposé en soulignant l'état de détente mentale et musculaire résultant de la pratique du judo.

BOURSE

(COURS DE CLÔTURE)

ZURICH	Cours du 8 mars	Cours du 9 mars
OBLIGATIONS		
3¼% Fédéral 1941	101.50	101.50
3¼% Fédér. 1946, avril	107 ¾ d	107.85
3% Fédéral 1949	108 ¼ d	108.40
3% C.F.F. 1903, dif.	104.30	104.30 d
3% C.F.F. 1938	105.70	105.70 d
ACTIONS		
Un. Banques Suisses	1242.—	1235.—
Société Banque Suisse	1119.—	1120.—
Crédit Suisse	1160.—	1160.—
Electro Watt	1435.—	1432.—
Interhandel	1405.—	1460.—
Mot.-Col. de Fr. 500.-	948.—	948.—
S.A.E.G., série 1	80 ¼	80.—
Italo-Suisse, priv.	253.—	252.—
Réassurances, Zurich	8700.—	8650.— d
Winterthour Accid.	6800.— d	6800.— d
Zurich Accidents	9425.— d	9420.— d
Aar et Tessin	1298.—	1290.— d
Saurer	1067.—	1065.—
Aluminium	2405.—	2400.—
Bally	875.—	880.—
Brown Boveri	1220.—	1218.—
Fischer	1130.—	1121.—
Lonza	950.— d	945.— d
Nestlé Alimentana	1680.—	1660.—
Sulzer	1995.—	1990.—
Baltimore	90 ¾	90.—
Pennsylvania	73.—	72 ½
Italo-Argentina	31 ¾	31 ¾
Royal Dutch Cy	465.—	464.—
Sodec	42 ¾	42.— d
Standard Oil	349.—	346.—
Du Pont de Nemours	473.—	469.—
General Electric	436.—	435.—
General Motors	272 ½	273.—
International Nickel	159 ½	158 ½
Kennecott	295.— d	297.—
Montgomery Ward	254.— d	253.— d
National Distillers	81 ¾	81.—
Allumettes B	58 ¾	58 ½
U. States Steel	174 ½	175.—
BALE		
ACTIONS		
Ciba		2970.—
Schappe		760.—
Sandoz		3010.—
Geigy nom.		2935.—
Hoffmann - La Roche (bon de jouissance)		6730.—
LAUSANNE		
ACTIONS		
B. C. Vaudoise	877 ½ d	880.—
Crédit Fonc. Vaudois	877 ½ d	880.—
Romande d'Electricité	600.—	602 ½
Câbleries Cossonay	2850.— d	2850.— d
Chaux et Ciments	1450.— d	1450.— d
GENÈVE		
ACTIONS		
Amerosec	125.—	125.—
Aramayo	8 ¼	8 ¼
Chartered		39 ½
Gardy	245.— d	245.—
Physique porteur	425.—	423.— d
Sécheron porteur	495.— d	495.—
S. K. F.	274.—	274.— d

Bourse de Neuchâtel

ACTIONS	8 mars	9 mars
Banque Nationale	820.— d	820.— d
Crédit Fonc. Neuchât.	750.—	755.—
La Neuchâteloise as. g.	1375.—	1325.— d
Ap. Gardy, Neuchâtel	245.— d	245.—
Câbles élec. Cortaillod	9400.— d	9500.—
Câb. et Tréf. Cossonay	2890.—	2850.— d
Chaux et cim. Suis. r.	1400.— d	1400.— d
Ed. Dubied & Cie S.A.	1350.— d	1390.—
Ciment Portland	3300.— d	3300.— d
Etablissem. Perrenoud	560.— d	560.— d
Suchard Hol. S.A. «A»	365.—	365.— d
Tramways Neuchâtel	550.— d	550.— d
OBLIGATIONS		
Etat Neuchât. 2½ 1932	105.— d	105.—
Etat Neuchât. 3½ 1945	104.75	104.50 d
Etat Neuchât. 3½ 1949	104.50 d	104.75
Com. Neuch. 3¼ 1947	103.50 d	103.50 d
Com. Neuch. 3% 1951	103.— d	103.— d
Ch.-de-Fonds 4% 1931	103.25 d	103.25 d
Le Locle 3½ 1947	102.— d	102.— d
Câb. Cortail. 4% 1948	104.— d	104.— d
Forc. m. Chât. 3¼ 1951	104.75 d	104.75 d
Elec. Neuchât. 3% 1951	103.50 d	103.50 d
Trah. Neuch. 3½ 1946	103.— d	103.— d
Chocol. Klaus 3¼ 1938	103.— d	103.— d
Paillard S. A. 4% 1948	102.— d	103.—
Suchard Hold. 3¼ 1953	103.50 d	103.50 d
Tabacs N.-Ser. 3½ 1950	102.50 d	103.—

Taux d'escompte Banque Nationale 1½%

Billets de banque étrangers

du 9 mars 1954

	Achat	Vente
France	1.14½	1.18½
U.S.A.	4.27	4.31
Angleterre	11.30	11.50
Belgique	8.35	8.55
Hollande	110.—	112.50
Italie	0.66½	0.69
Allemagne	99.—	102.—
Autriche	16.15	16.55
Espagne	9.70	10.—
Portugal	14.60	15.—

RÉVEILLEZ LA BILE DE VOTRE FOIE —

et vous vous sentirez plus *dispos*

Il faut que le foie verse chaque jour un litre de bile dans l'intestin. Si cette bile arrive mal, vos aliments ne se digèrent pas. Des gaz vous gonflent, vous êtes constipé !

Les laxatifs ne sont pas toujours indiqués. Une selle forcée n'atteint pas la cause. Les PETITES PILULES CARTERS pour le FOIE facilitent le libre afflux de bile qui est nécessaire à vos intestins. Végétales, douces, elles font couler la bile. Exigez les Petites Pilules Carters pour le Foie. Pharmacies et drogueries Fr. 2.35

APOLLO

Aujourd'hui à 15 h. et 20 h. 30

DERNIER JOUR

du grand succès

★ **LILI** ★

avec

LESLIE CARON

Parlé français - En technicolor

Au Grand Conseil neuchâtelois

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

M. *Sauser* (p.p.n.), « républicain cent pour cent », a admiré le rapport du Conseil d'Etat pour sa forme et son élégance, mais il pense que le projet constitue un « marche-pied » vers l'abolition du rouge-blanc-vert. Et M. Sauser en est l'adversaire.

L'opinion du gouvernement

M. *Leuba*, dans sa réponse, commence par dire que les intérêts matériels n'entrent pas ici en ligne de compte. Le peuple neuchâtelois, lui, se rend compte qu'il est des problèmes de caractère spirituel qui doivent être étudiés et résolus. On vient de dire que le sentiment populaire n'est pas favorable aux chevrons. Affirmation pour le moins contestable. En réalité, le Conseil d'Etat émet sa proposition parce qu'il a bel et bien la conviction que le rétablissement des chevrons comme armes du pays est conforme à un profond sentiment populaire.

Il n'y a pas de conservatisme à préconiser la restauration des chevrons. Les idées peuvent évoluer. Sur certains bancs, aujourd'hui, en cas de changement de régime, on n'hésiterait pas à changer de drapeau (rires et applaudissements). En réalité, les armes doivent signifier la continuité de la nation. Actuellement nous ne touchons pas au drapeau et nous n'avons aucune pensée machiavélique. Le rapport a été conçu en toute sincérité précisément pour donner une satisfaction à une large fraction de l'opinion populaire. Dans le pays, il y a deux tendances que le décret entend respecter l'une et l'autre.

M. Leuba reprend les termes d'oppression et de persécution employés par M. H. Guinand, pour qualifier l'ancien régime. Or quand la persécution a été la plus vive, ce fut pendant la période 1831-1848 où les chevrons étaient le symbole du pays contre le régime qui arborait l'orange, noir et blanc de la maison de Prusse. Historiquement, on ne peut pas dénier leur valeur aux chevrons. Il faut adopter le projet gouvernemental et qu'on ne nous dise pas que l'argent qu'on utilisera pour modifier les armoiries sera enlevé aux œuvres sociales !

On applaudit sur certains bancs cette remarquable intervention.

M. *Guerini* (soc.) n'est pas pour les compromis.

M. *Corswant* (p.o.p.) tient à relever l'allusion du Conseil d'Etat relatif au drapeau rouge. On peut fort bien maintenir le rouge-blanc-vert en posant la faucille dans le vert, le marteau dans le blanc et conserver la croix fédérale dans le rouge ! (Bruits prolongés.).

Une belle victoire

On passe au vote. L'entrée en matière est acceptée par 56 voix contre 45, le texte accepté dans son ensemble par 55 voix contre 45. On se réjouira de cette belle victoire comme de la perspective de voir restaurés les chevrons comme armes du pays, ce qu'ils ont toujours été et ce qu'ils sont véritablement. On notera que, mis à part les libéraux et la plupart des progressistes, la plus grande partie des radicaux et au moins six ou sept socialistes ont voté pour les chevrons. Bravo !

Subvention complémentaire à l'école ménagère de Neuchâtel

Plusieurs orateurs prennent la parole pour soutenir une proposition de M. *H. Jaquet* (soc.) qui demande que la subvention soit portée à 25 % de 15 % qu'elle est prévue dans le décret du Conseil d'Etat. Pratiquement, le subside serait de 65,500 fr. au lieu de 39,300 fr. Certains députés font remarquer que si l'on augmente ainsi les subsides pour les écoles professionnelles, il faudra en faire de même pour d'autres établissements.

M. *Clottu*, conseiller d'Etat, annonce que le gouvernement n'est pas décidé à se laisser faire ici douce violence. Il n'existe aucune raison pour qu'on augmente le taux. Si ce fut le cas lors de la subvention à l'école des arts et métiers, il faut rappeler que le Conseil d'Etat avait consenti à une exception pour des raisons particulières, mais qu'il avait rappelé alors que le taux de 15 % serait celui des subsides pour toutes les écoles. Si aujourd'hui on accorde du 25 % à la ville de Neuchâtel, on déroge à une règle admise par le Grand Conseil et on crée une inégalité. Le gouvernement ne peut accepter que par ce biais on engage l'avenir. Admettre le 25 % aujourd'hui signifierait que ce taux serait admis pour tous les cas. Et il faudrait revoir alors aussi le taux de subvention aux autres écoles. C'est en conséquence toute la politique financière de l'Etat qu'on remet en cause. Cela sans nécessité et — M. Clottu tient à le rappeler — l'Etat a déjà fait énormément pour le subventionnement des bâtiments scolaires qui, ces dernières années, s'est élevé à 3 à 4 millions.

Si le Grand Conseil devait passer outre à ces raisons, le Conseil d'Etat demanderait, conformément au règlement, que les amendements lui soient renvoyés afin qu'il rédige le cas échéant un nouveau rapport avec motifs à l'appui expliquant son refus.

M. *Jaquet* (soc.), soutenu par M. *H. Perret* (soc.) revient à la charge. Le rôle de l'Etat est de favoriser l'apprentissage et de ne pas laisser cette tâche aux seules communes.

— Le devoir du Conseil d'Etat, riposte M. Clottu, est alors de procéder à une étude complète portant sur ses possibilités financières en la matière.

L'amendement Jaquet est néanmoins acepté par 57 voix contre 31.

Il se pose alors une question de rédaction au sujet de l'article 2. Aussi le décret est-il renvoyé à la prochaine séance.

Crédits pour l'institut de géologie

Un crédit de 165,000 fr. pour la réfection de l'auditoire et pour le chauffage de cet établissement est demandé.

M. *H. Martin* (rad.) s'étonne qu'il faille encore ce crédit après ceux qui furent déjà accordés à nos pavillons scientifiques. Par ailleurs, il faudrait donner le travail à une entreprise neuchâteloise.

Pour M. *Perret* (soc.), le principe doit être admis naturellement, mais la qualité des produits doit être au moins égale.

Le crédit est octroyé par 76 voix.

La chasse : un examen sera nécessaire

On connaît le rapport de la commission sur le projet de loi du Conseil d'Etat. M. *H. Martin* (rad.) rappelle que certains articles ont été modifiés. La commission est hostile notamment à l'institution d'un examen pour chasseurs. Elle a assoupli l'article prévoyant l'abattage de chiens de chasse errants.

M. *J. Girard* (lib.) déclare que son groupe accepte le rapport, mais demande le rétablissement de l'art. 7 précisément celui qui vise à l'instauration d'un examen. Celui-ci est nécessaire pour éviter les accidents.

M. *Kocherhans* (rad.) se prononce aussi pour l'examen préalable. Une discussion s'institue sur son utilité. Le conseiller d'Etat *Guinand* est persuadé que cet examen est indispensable.

Un amendement dans ce sens à l'article 7 est adopté à une grosse majorité. Auparavant, M. *Tissot* (soc.) s'était étonné que des députés en arrivent à dénier toute valeur aux examens. Il faut penser aussi à la sécurité des promeneurs.

Un autre débat s'élève au sujet des chiens qu'il faut abattre. M. *Guerini* (soc.) demande comment on reconnaîtra les « chiens récidivistes » !

— L'article présent est fait pour inciter les gardes-chasse à la prudence, répond M. Guinand qui a donné ainsi une garantie aux chasseurs.

Dans les dispositions transitoires, il est prévu que les titulaires d'anciens permis seront dispensés de l'examen.

Le projet dans son ensemble est accepté par 83 voix.

La revision de la loi fiscale ne portera que sur des points de détail !

MM. *Paul Rognon* (rad.) et *Ch. Roulet* (p.o.p.) demandent quand la revision de la loi fiscale interviendra.

M. *Edm. Guinand*, conseiller d'Etat, déclare qu'il ne faut pas s'attendre à une modification profonde de la loi. Seuls certains petits points seront abordés : les taxes d'étudiants, les dispositions légales sur les petites coopératives, par exemple. Mais pour ce qui est des allégements dans le bas et dans le haut de l'échelle, il ne faut pas trop y compter, pas plus dans le sens de la motion Meyer que dans celui des propositions popistes. C'est que les besoins de l'Etat existent toujours.

M. *Ch. Roulet* (p.o.p.) fait part de son étonnement devant cette réponse.

Motions

Les rapports entre services publics et entreprises privées

On se souvient qu'à une précédente session, M. *Ch. Borel* (lib.) avait développé une motion priant le Conseil d'Etat de définir la nature des rapports entre les services de l'Etat et des communes — notamment les services industriels — d'une part et l'artisanat et les entreprises privées d'autre part. M. *H. Jaquet* (soc.) répondit en prenant la défense des services industriels.

M. *Ch Borel* revient à la charge maintenant en démontrant qu'il n'est pas vrai que les devis des entreprises privées soient nécessairement plus coûteux que ceux des entreprises étatisées. Il insiste alors sur la concurrence déloyale de certains services publics à l'égard de l'artisanat. Le motionnaire a reçu à ce propos des renseignements édifiants sur ce qui s'est passé au Locle même. Il n'est pas normal que les services publics qui disposent de l'appui de la collectivité puissent accorder des prix de faveur aux clients, cela au détriment des petites entreprises. Que M. Jaquet plaide pour l'étatisme, ce n'est pas étonnant, c'est dans la ligne de conduite de son parti. Mais ceux qui sont pour le maintien de la libre entreprise sont d'un autre avis. Tous ceux qui se préoccupent de nos artisans donneront leur appui à la motion. L'orateur demande l'appel nominal pour qu'on sache clairement qui sont ceux dans cette assemblée qui sont en faveur des classes moyennes.

M. *Jaquet* (soc.) trouve que sa bonne foi a été mise en cause par l'orateur et il s'adresse au député-notaire Mathey pour vérifier certains chiffres. Par ailleurs, M. Jaquet n'entend pas être un défenseur acharné de l'étatisme. Il est partisan surtout du système de régies autonomes. Celles-ci tiennent compte de l'intérêt de nos ménages en leur offrant dans certains cas certaines installations gratuites. Des abus, il y en a eu par contre dans certaines entreprises privées. En résumé, M. Jaquet reproche à M. Borel de s'adresser à des moyens étatiques pour lutter contre l'étatisme.

M. *Tell Jacot* (lib.) : on parle de services industriels, mais il y a d'autres secteurs où la même concurrence se fait jour. Au Locle encore, les travaux publics entendent construire un collège. N'y a-t-il pas d'architectes auxquels on devrait faire appel ?

Opposition socialiste...

Pour M. *H. Guinand* (soc.), M. Borel a ouvert le musée des antiquités. Tout le monde est heureux par exemple de savoir que l'Etat veille lui-même à l'entretien de nos routes. On parle de marxisme communal. Cela ne tient pas debout. Il faut bien des services d'installation communale pour procéder aux services de distribution. Et l'initiative en fut prise au début du siècle par des communes qui étaient alors radicales. En réalité, le public est très satisfait de ce mode de faire. Quant à la concurrence à l'artisanat, selon l'orateur, elle n'existe pas. Car les installateurs gagnent bien leur vie. Ils roulent auto, ils ont des camionnettes. Au surplus, le problème se pose sur le terrain communal et n'intéresse pas le Grand Conseil.

— Le problème intéresse tout le pays, et les arts et métiers de tout le canton, réplique M. Ch. Borel avec vivacité.

M. *F. Matthey* (p. p. n.) interpellé en qualité de notaire veut bien donner connaissance des chiffres que lui a demandés M. Jaquet. Ces chiffres tendent à démontrer que des installateurs ont établi des devis beaucoup trop élevés et ont consenti par la suite à les diminuer considérablement.

Depuis vingt ans qu'il s'occupe des arts et métiers, M. *Henri Borel* (soc.) ne s'est jamais aperçu qu'il y ait eu concurrence avec les services publics. Quant aux ouvriers, heureusement que les services industriels sont là pour payer de meilleurs salaires que l'artisanat qui décidément fait des conditions souvent trop basses. S'agissant des allocations d'enfants, qu'a-t-on fait dans le bâtiment ? On n'a pas voulu « aller » jusqu'aux 25 francs, comme dans l'horlogerie.

... et gouvernementale

Au nom du Conseil d'Etat, M. *Leuba* déclare que le problème ne touchant pas les services de l'Etat, mais concernant deux villes du canton seulement, celui-ci ne saurait être examiné par le gouvernement. Les motionnaires voudraient que celui-ci étudiât des mesures législatives destinées à régler ces rapports entre communes et entreprises privées. Or, l'Etat ne veut pas légiférer en la matière, car il entend ne pas empiéter sur le droit des communes. Sur les bancs libéraux, on a toujours insisté sur l'autorité communale. Il est un peu surprenant que l'on s'adresse maintenant à l'Etat pour restreindre cette autonomie. L'Etat n'interviendra qu'en cas d'illégalité, mais jusqu'à présent tout a été légal, à la Chaux-de-Fonds et au Locle. Personnellement, l'orateur souhaite que les services publics tiennent compte de l'existence d'autrui, mais il est aussi heureux que lesdits services aient à traiter avec des clients, parce qu'un certain contrôle des prix est ainsi rendu possible et que l'on peut de la sorte lutter contre le monopole de certaines associations très puissantes. En conclusion, le Conseil d'Etat refuse de légiférer et demande au Grand Conseil de repousser l'entrée en matière de la motion.

M. *Ch. Borel* (lib.) insiste une fois encore sur le fait que c'est tout notre artisanat qui entend être protégé. Les mesures législatives ne sauraient être que les dernières. Auparavant, il y a une étude à faire. Le gouvernement devrait pouvoir s'en charger.

M. *O. Guinand* (rad.) s'insurge contre une allusion de M. Jaquet aux architectes, dont ce député disait qu'ils étaient trop chers.

Le motionnaire a demandé l'appel nominal. Celui-ci donne le résultat suivant : pour la motion Ch. Borel : 38 voix ; contre : 65 voix. Elle est donc repoussée.

La séance est levée à 12 h. 50. Prochaine séance le 22 mars à 8 h. 30. A souligner qu'au cours de la matinée, les services genevois de télévision ont opéré dans la salle pendant quelques minutes.

R. Br.

Motions

Revision du code de procédure pénale

Le Conseil d'Etat est invité par MM. Rosset et consorts à présenter au Grand Conseil un projet de loi revisant le code de procédure pénale neuchâtelois du 19 avril 1945 de telle façon que celles de ses dispositions qui se sont révélées peu satisfaisantes à l'expérience soient améliorées.

Modification de la loi sur l'enseignement secondaire

Le Conseil d'Etat est invité par le même à présenter au Grand Conseil un projet de loi modifiant la loi sur l'enseignement secondaire du 22 avril 1919, de façon que notre jeunesse soit mieux préparée, d'une part aux études supérieures, d'autre part à la vie.

Interpellation

MM. P. Rosset (rad.) et consorts demandent :

« Le Conseil d'Etat peut-il dire les raisons pour lesquelles la commission consultative pour les questions d'ordre économique instituée par la loi du 19 mai 1943 n'a jamais été réunie ? Cette commission est pourtant « chargée de coopérer à la surveillance et au contrôle de l'Office économique cantonal neuchâtelois » (art. 3 al. 2 in fine). D'autres tâches importantes lui ont été confiées, en particulier celle « de coordonner les travaux des différentes institutions économiques du canton » (art. 3 al. 4 et art. 12 de la loi du 19 mai 1943 sur l'Office économique cantonal neuchâtelois) ».

DERNIÈRES DÉPÊCHES

Le débat sur l'Indochine à l'Assemblée nationale

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

« Le pays a été trompé », déclare M. Mendès-France

Après l'intervention du président du conseil, M. Mendès-France, député radical-socialiste de l'Eure, prend la parole. Il rappelle la déclaration de M. Laniel, vendredi dernier, selon laquelle « tous se rallient maintenant à la négociation » et y voit une reconnaissance du fait que les partisans de la solution militaire se sont trompés et qu'ils ont trompé le pays et les soldats qui se battent en Indochine. Il craint que l'on ne continue à les tromper à la conférence de Genève qui, dit-il, risque de leur servir d'alibi pour prolonger la guerre.

Le député de l'Eure affirme ensuite que dès 1946, le général Leclerc estimait dans un rapport que le conflit ne pourrait être résolu par les armes. Il évoque les dangers d'une éventuelle intervention des Etats-Unis et affirme qu'à Genève, « on ne peut rien gagner ».

Une seule solution : la négociation directe

Pour lui, il n'y a qu'une solution « dure et même injuste : c'est la négociation directe. Les peuples français et vietnamien désirent la paix. Ce désir prime tout. Celui qui la proposera le premier éveillera un écho de sympathie dans le peuple vietnamien. »

M. Mendès-France assure qu'à Genève, les problèmes de Corée et d'Indochine seront liés, et malgré une déclaration de M. Georges Bidault, ministre des affaires étrangères, il persiste à dire que l'U.R.S.S. et la Chine ne céderont pas si on ne leur cède pas sur l'Allemagne et la Corée. Il ne croit pas au succès de la conférence de Genève.

Pour le député radical-socialiste, il ne faut pas attendre Genève pour faire cesser le combat. « Il faut avouer à nos alliés que nous les avons fourvoyés et créer en Indochine une situation nouvelle. Ce n'est pas facile, mais ce le serait moins encore plus tard. »

Dernière minute

L'ordre du jour de synthèse présenté par la majorité est adopté à mains levées

PARIS, 10 (A. F. P.). — L'ensemble de l'ordre du jour de synthèse présenté par les groupes de la majorité a été adopté à mains levées par l'Assemblée nationale en conclusion de son débat sur l'Indochine.

Les négociations franco-vietnamiennes se trouvent d'emblée dans une impasse

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

PARIS, 9. — *Du correspondant de l'Agence télégraphique suisse :*

Les négociations franco-vietnamiennes, que l'on supposait devoir se dérouler facilement et paisiblement, ont, avant même leur début, réservé une fâcheuse suprise au gouvernement. Dans les discours protocolaires d'ouverture, la délégation du Vietnam a opposé à la thèse française des prétentions qui ne répondent en rien aux prévisions les moins optimistes.

Si, de part et d'autre, on parle d'indépendance, M. Laniel l'a située dans le cadre de l'Union française, tandis que le prince Buu Loc ne l'envisageait que dans une association sur pied d'égalité.

La surprise a été d'autant plus grande que, selon l'« Index de la presse française », M. Laniel et quelques-uns de ses ministres pensaient avoir persuadé le chef de la délégation vietnamienne, au cours de conversations préalables, de l'importance de l'Union française. Or, au lieu d'un interlocuteur compréhensif et bien disposé, M. Laniel s'est heurté à un ministre qui réclame pour son pays l'indépendance, refusant l'Union française, contraignant la France à continuer la guerre et n'offrant rien en échange.

Aussi, recevant le prince Buu Loc, le président du conseil lui a exprimé son étonnement et ses réserves. Les pourparlers ne pouvant commencer sur un pareil désaccord, il a été décidé que les négociateurs des deux pays déjeuneront ensemble mercredi, pour procéder à un échange de vues et essayer de trouver le terrain de conciliation désirable.

Le Vietminh à 40 kilomètres d'Hanoï

HANOÏ, 9 (A.F.P.). — L'activité militaire dans le nord de l'Indochine reste concentrée sur le delta du fleuve Rouge.

De forts éléments du Vietminh ont enlevé le poste de Dongvan, à 40 km. au sud d'Hanoï, le long de la route coloniale No 1, tenu par la milice vietnamienne. Celle-ci a subi quelques pertes. En même temps, le Vietminh harcelait deux autres postes franco-vietnamiens situés dans le même secteur.

L'entretien franco-allemand sur la Sarre

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

L'enjeu en vaut la chandelle car, ne l'oublions pas, dans l'esprit du chancelier, il n'est pas question d'une européanisation internationale de la Sarre, mais d'un statut temporaire qui pourrait être modifié ou adapté lors de la signature d'un traité de paix définitif avec l'Allemagne.

En bref, la négociation se pose sous la forme suivante : européanisation de la Sarre, ratification de la Communauté européenne de défense par la France, rentrée de l'Allemagne dans le concert des grandes nations libres. C'est clair, mais cela mérite, du point de vue français, d'être longuement et minutieusement discuté.

M.-G. G.

Exportation d'armes

Une décision discutable

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Dans ces circonstances, le Conseil fédéral est revenu sur sa décision du 18 septembre 1953 et a accordé l'autorisation demandée.

~~~

Voilà, me semble-t-il, une décision discutable. Certes, seuls les tartuffes d'extrême-gauche, comme ils l'ont déjà fait, accuseront le Conseil fédéral et plus spécialement le chef du département politique de favoriser les plans des « fauteurs de guerre » en laissant partir pour l'autre côté du Rhin 34 canons antiaériens de petit calibre. Ce n'est pas encore avec cette artillerie que l'Allemagne occidentale menacera l'impérialisme et le militarisme russes. Il n'empêche qu'en dépit de toutes les garanties demandées et accordées, de toutes les précautions prises, la Suisse passera, dans une partie de l'opinion mondiale, pour faire bon marché de ses principes et des règles d'or de sa politique de neutralité en équipant d'un matériel de guerre même purement défensif, des forces dont on sait qu'elles seront engagées d'un certain côté, en cas de nouveau conflit.

Le refus de toute livraison d'armes à l'Allemagne aussi longtemps du moins que son statut international n'est pas fixé et que ce pays ne dispose pas de son entière souveraineté, en particulier dans le domaine militaire, avait l'avantage de créer une situation nette et de nous épargner tout reproche. On doit regretter que le Conseil fédéral n'ait pas cru devoir rester sur cette position qu'il put maintenir fort de l'appui de l'immense majorité du peuple suisse.

S'il a changé d'avis, c'est sans doute que les dispositions réglant les exportations d'armes laissent encore une trop large par à l'interprétation, à la casuistique politique. N'oublions pas que l'an dernier, sous le régime de l'« interdiction », mais grâce aux « assouplissements » prévus, notre pays a livré à l'étranger pour plus de 40 millions de matériel de guerre. Alors que d'autres pays bénéficient des tolérances légales, on peut, à la rigueur, faire valoir qu'il n'y a pas de raison équitable de les refuser à l'Allemagne.

Voilà bien pourquoi on commence, dans le pays, à se demander si la solution la plus simple, la plus judicieuse et la plus claire ne serait pas d'interdire purement et simplement toute exportation d'armes et de matériel de guerre.

Ce serait aussi un moyen d'épargner à certains gros industriels zuricois les accès de moralisme dont ils sont secoués lorsque les commandes de canons vont, par hasard, à une maison genevoise.

G. P.

★ Mardi s'est ouverte au Palais des nations, en présence de délégués de 25 pays d'Europe et des Etats-Unis, la 9me session de la commission économique pour l'Europe.

AVIS TARDIFS

Ce soir, Serrières

Groupe des mères

« Les examens »

M. Ad. Ischer.

Caisse maladie suisse

GRUTLI

Ce soir, à 20 h. 15

Assemblée générale

à l'Hôtel City, 1er étage

Ce soir à 20 heures

à l'Hôtel du Raisin

CONTEMPORAINS 1916

Assemblée constitutive

THÉÂTRE

CE SOIR A 20 H. 30

L'ÉTERNEL MARI

de Dostoïevsky

LOCATION : AGENCE STRUBIN, Librairie Reymond, tél. 5 44 66

Cinéma Sonntag, 14. Februar **20.15**
PESEUX Montag, 15. Februar
Einer der lustigsten Wienerfilme :
« Schäm' Dich, Brigitte »...
In Zürich 6 Wochen ausverkauft ! Da zahlreicher Besuch zu erwarten ist, empfehlen wir, die Plätze im voraus zu bestellen, an Tel. 8 19 19. Die Gruppe.

Société Dante Alighieri

Ce soir à 20 h. 15

au Musée des beaux-arts

CONFÉRENCE

par Monsieur le professeur BASCONE

« Verrocchio, Pollajuolo, pittori »

Gratuite pour les membres
Non-sociétaires : Fr. 1.20
Invitation cordiale à tous

CAISSES

Trois caisses 130 × 110
deux » 140 × 35
à vendre, 10 francs la caisse
Téléphone 5 65 01

CAFÉ DU THÉÂTRE

Orchestre C. V. MENS

Un ensemble de tout premier ordre

CE SOIR

CONCERT

« Les plus belles mélodies des compositeurs viennois

STUDIO

2 DERNIERS JOURS
Aujourd'hui
Matinée à 15 h. Soirée à 20 h. 30
FERNANDEL dans
LA TABLE AUX CREVÉS
Comique, gai, amusant
Location : tél. 5 30 00

PANORAMIQUE

Le somptueux succès
Mme SANS-GÊNE
15 h. 20 h. 30 aujourd'hui
DERNIÈRES

Dès demain jeudi en 1re vision le récent triomphe de
Jean MARAIS **Dany ROBIN**
Un continuel enchantement tout empreint de fantaisie, d'humour et de poésie
JULIETTA
Location ouverte dès 14 heures
Faveurs suspendues
~~~

A NEUCHATEL ET DANS LA RÉGION

Mesure d'ordre ou de désordre?

C'est par une brève information que l'on a pris connaissance de l'arrêt de la Cour de droit public du Tribunal fédéral au sujet du recours du P.O.P. contre une décision du Grand Conseil. Cette décision était, on s'en souvient, le vote d'un contre-projet opposé à l'initiative popiste (communiste) tendant à augmenter les allocations familiales et cette décision a été prise après l'expiration du délai de douze mois fixé par la loi sur l'exercice des droits politiques

Le parti popiste a recouru contre le vote tardif du Grand Conseil et le Tribunal fédéral a rejeté le recours en invoquant, nous dit-on, le fait que le délai fixé par la loi n'est pas un délai de déchéance, mais une mesure d'ordre.

Voici tout d'abord l'article 127 de la loi neuchâteloise :

« La décision du Grand Conseil doit intervenir dans le délai maximum de douze mois, dès le moment où il a été saisi par le Conseil d'Etat, conformément à l'article précédent. »

Simple mesure d'ordre ?

Vraiment cela nous paraît difficile à admettre.

Il est exact que l'usage admet des délais d'ordre, c'est-à-dire des délais dont l'inobservation n'entraîne pas la perte d'un droit ou n'empêche pas d'accomplir valablement des actes juridiques. Ainsi, par exemple, le délai dans lequel un tribunal doit se prononcer, lorsqu'on applique la procédure accélérée. Encore que même en pareil cas, le retard ne puisse guère être cité en exemple, il faut remarquer que le tribunal doit obligatoirement se prononcer pour régler tôt ou tard le différend.

Dans une initiative populaire, le problème n'est pas du tout le même. Le Grand Conseil a la faculté de mettre sur pied un contre-projet ; il n'en a nullement l'obligation, mais s'il le fait, il doit respecter le délai fixé par la loi. Sinon, pourquoi en prescrirait-on ?

C'est pourquoi l'arrêt du Tribunal fédéral nous paraît très discutable. La Cour de droit public est la gardienne du droit en matière cantonale au moins. On peut même regretter que nous n'ayons pas en Suisse une cour de ce genre pour garantir le droit fédéral, comme aux Etats-Unis d'Amérique.

Les délais fixés par la loi sont obligatoires pour tous les citoyens. Nous le savons bien par exemple quand nous sommes en retard dans le paiement de nos impôts. La sanction est là sous forme de surtaxe et c'est d'ailleurs normal. Mais il est très regrettable que l'arrêt du Tribunal fédéral laisse entendre que les députés bénéficient d'un privilège et qu'ils peuvent aisément se soustraire aux obligations de la loi, alors qu'ils devraient en être au contraire les premiers serviteurs.

M. W

Vers la création d'un comité neutre en faveur des contreprojets du Conseil d'Etat qui vont être soumis au peuple

Le comité directeur du parti radical neuchâtelois a décidé de prendre l'initiative de former un comité neutre en faveur des contreprojets aux initiatives popistes concernant les allocations familiales et l'aide à la vieillesse votés par la majorité du Grand Conseil ; la votation populaire sur ces deux objets aura vraisemblablement lieu le dimanche avant Pâques.

Marché du travail

La chancellerie d'Etat nous communique :

Voici la situation du marché du travail et l'état du chômage au 28 février 1954 :

Demandes d'emplois 547 (514) ; places vacantes 93 (86) ; placements 72 (59) ; chômeurs complets 323 (367) ; chômeurs partiels 410 (201).

Les chiffres entre parenthèses indiquent la situation du mois de janvier 1954.

LA VILLE

AU JOUR LE JOUR

Pas d'enfants mannequins !

C'est la fierté, légitime et bien placée, des parents de vouloir que leurs enfants soient propres et soient habillés convenablement. Il y a même quelque chose de remarquable à voir aujourd'hui que les différences sociales n'apparaissent plus parmi les gosses. Et cela suppose de la part de certains parents des sacrifices.

Mais on ne saurait admettre que les enfants soient traités comme des poupées de luxe. Une mère indignée nous signale qu'elle a vu, en notre bonne ville, des enfants dont les ongles étaient vernis de rouge. Il s'agissait d'« élégantes » d'environ trois et cinq ans.

Si les mères responsables pensent qu'elles ont agi par coquetterie, elles se trompent. Vouloir étendre la mode des ongles vernis aux enfants est simplement ridicule. Pourquoi alors ne pas leur mettre des chaussures à haut talon ou leur farder le visage ?

Non, ne faisons pas de nos enfants des mannequins. Eux, ils se laissent faire. C'est aux parents à garder la mesure. Certes, il peut arriver qu'une fillette — à la coquetterie précoce ou par imitation — se peigne les ongles en cachette. Ou bien on peut faire la supposition que le vernis est un moyen idéal pour camoufler des ongles sales. Nous sommes cependant enclin à croire que les exemples qu'on nous a cités relevaient du désir, pour des mères, de briller et d'employer leur progéniture comme « signe extérieur » sinon de richesse du moins de goût et de respectabilité.

Comme on peut se tromper lourdement !

NEMO.

A la paroisse réformée évangélique de langue allemande

On nous écrit :

La paroisse réformée évangélique de langue allemande de Neuchâtel a tenu son assemblée annuelle dimanche soir à la salle moyenne des conférences. Son président, le pasteur Jean Hirt, souhaita la bienvenue à une cinquantaine de paroissiens et paroissiennes qui avaient bien voulu répondre à l'invitation du collège des anciens.

Après lecture de la Parole, le secrétaire lut le procès-verbal de la dernière assemblée, qui fut adopté avec remerciements. Le caissier, à son tour, donna connaissance des comptes de 1953 des fonds de paroisse et des sachets. Ceux-ci se présentent favorablement et décharge est donnée au teneur des livres, avec remerciements.

L'assemblée écouta ensuite un rapport succinct du pasteur sur les différentes activités dans la paroisse durant l'année écoulée. Un gros travail a été accompli et les paroissiens ne cachèrent pas leur satisfaction.

Deux postes d'anciens sont à repourvoir par suite d'un décès et d'une démission. MM. Erich Kocher et Fritz Kurth, présentés par le collège des anciens, sont élus à l'unanimité.

La réunion fut agrémentée par des projections lumineuses sur un voyage effectué l'été dernier en Yougoslavie et en Grèce par M. R. Portmann, secrétaire du collège des anciens. Les vues magnifiques, prises au cours de ce beau voyage, enchantèrent l'assistance et son auteur fut chaudement remercié. Et c'est par l'oraison dominicale que se termina cette réconfortante soirée.

Les conférences de Belles-Lettres

Progrès récents de la chirurgie du cerveau

par le Dr Ody

C'est devant une Aula comble que le Dr Ody a parlé hier soir, sous les auspices de Belles-Lettres, à l'Université, de la chirurgie du cerveau dont il s'est fait un promoteur dans notre pays. Les progrès de la neurochirurgie depuis vingt ans sont remarquables, constata d'emblée le conférencier, qui montra que la chirurgie en général, qui est essentiellement une technique, bénéficiait aujourd'hui de méthodes, d'appareils et de machines qui facilitent sa mission. On peut citer la narcose en circuit fermé procurant des narcoses qui peuvent durer plusieurs heures, l'utilisation du curare pour paralyser les influx nerveux dans l'organisme, le couteau électrique qui cautérise instantanément les artères, le suceur électrique pour étancher les épanchements sanguins.

Le Dr Ody parla ensuite de quatre grands sujets : les névralgies cérébrales, les tumeurs cérébrales, le traitement de certaines psychoses et la greffe de cellules embryonnaires. Nous ne saurions entrer dans les détails d'un exposé passionnant, présenté dans un langage à la portée d'un profane et qui était en quelque sorte un message d'espoir pour les malades. Le Dr Ody parla, certes, en chirurgien, décrivant sans périphrases ses opérations, brandissant même un outil qu'il avait employé le jour même pour opérer, ou du moins un outil semblable. C'est dire que l'auditoire n'était plus celui de l'Aula mais d'un amphithéâtre.

Les névralgies cérébrales sont provoquées par le nerf du trijumeau qui se divise en trois branches agissant sur la face. Les douleurs sont très aiguës. La cause en est encore inconnue. Le chirurgien a tenté de sectionner d'abord les branches du trijumeau, puis le ganglion où elles se réunissent, mais cela entraînait des mutilations. Enfin, on en est venu à sectionner le nerf reliant le ganglion au cerveau, ce qui a donné de bons résultats dans 96 % des cas traités. Quant aux tumeurs cérébrales, la technique opératoire a été perfectionnée à tel point que le chirurgien peut maintenant localiser la tumeur et procéder à son ablation pour le plus grand bien du malade.

Le traitement de certaines psychoses est un sujet fort à la mode et le conférencier décrivit l'opération qui consiste à sectionner les fibres nerveuses entre le lobe frontal et le thalamus, qui est un gros ganglion à la base du cerveau central. Cette opération permet de rétablir certaines fonctions qui étaient perturbées, ainsi le défaut de coordination entre ce que les sens perçoivent et leurs réactions d'ordre affectif.

Enfin, l'on pénétra dans le domaine de la greffe des cellules embryonnaires qui permet de rétablir des fonctions hypophysaires ou thyroïdiennes déficientes. Les prélèvements de tissus sont faits sur des fœtus d'animaux, de mouton par exemple, et injectés sous forme de solution dans le corps du malade.

Ces sujets demanderaient de plus longs développements. Bornons-nous à constater que la chirurgie fait des progrès étonnants et que le Dr Ody en est un champion bien convaincant.

D. B.

Observations météorologiques

Observatoire de Neuchâtel. — 9 mars. Température : Moyenne : 4,0 ; min. : — 2,1 ; max. : 11,2. Baromètre : Moyenne : 715,3. Vent dominant : Direction : calme. Etat du ciel : clair.

(Moyenne pour Neuchâtel 719,5)
Hauteur du baromètre réduite à zéro

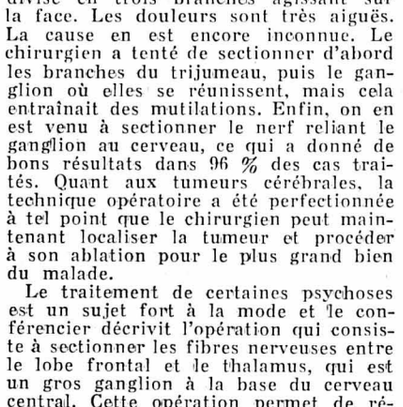

Niveau du lac du 9 mars, à 7 h. : 429.01

Prévisions du temps. — Nord des Alpes, Valais, nord et centre des Grisons : Beau temps. Doux pendant la journée. Nuit froide, surtout dans les vallées.

Sud des Alpes et Engadine : Encore beau, par moments nuageux. Doux pendant la journée.

AU TRIBUNAL DE POLICE DE NEUCHATEL

Il faut une autorisation pour exporter du matériel de guerre à l'étranger

Affaire peu banale que celle qui est venue hier matin devant le tribunal de police, que présidait M. Raymond Jeanprêtre.

E. H., habitant notre ville, était accusé d'avoir contrevenu à l'arrêté du Conseil fédéral sur le commerce de matériel de guerre, arrêté daté de 1949. C'était un délit fort insolite pour un prétoire plus familiarisé avec les querelles de paliers et le scandale nocturne. Mais ce qui était encore plus stupéfiant, ce fut d'apprendre que le prévenu, cordonnier de son métier, de nationalité tchèque, s'était fait l'intermédiaire entre une usine du Locle et l'attaché militaire de la légation de Tchécoslovaquie à Berne pour la livraison de fusées d'obus. Cela se passa en 1945 et ne tombait pas sous le coup de l'arrêté fédéral de 1949. Plus tard, en 1951, H. présentait le prototype de fusée qu'il avait encore en possession depuis la précédente affaire, ainsi que des plans, à un adjoint de l'attaché militaire des Etats-Unis à Berne. L'officier américain, notons-le en passant, constata que ce modèle de fusée avait été trouvé en Corée et qu'il était employé par les communistes.

En allant à la légation des Etats-Unis, H. a, cette fois-ci, violé l'arrêté fédéral. Le tribunal n'avait pas à examiner si la maison loclоise avait fait des affaires avec la Tchécoslovaquie et les Etats-Unis, ni à déterminer si les prétentions financières que fait valoir H. contre cette entreprise sont justifiées, ce qui est la tâche d'un tribunal civil.

M. Jean Colomb, procureur général, s'était déplacé spécialement pour requérir. Il démontra que H. n'avait d'autorisation ni du Conseil fédéral ni de l'entreprise du Locle pour faire une démarche auprès de l'ambassade des Etats-Unis. Bien plus, son délit est grave, car il a lésé les intérêts de l'usine neuchâteloise ; en effet, les Etats-Unis, sachant que cette dernière avait déjà traité avec la Tchécoslovaquie, auraient refusé de faire des affaires avec elle. Pour ces raisons, le procureur demande une peine de 60 jours d'emprisonnement et la confiscation du prototype de fusée et des plans.

Pour la défense, H. n'est pas un intermédiaire au sens de l'arrêté fédéral. Les démarches qu'il a faites n'ont pas abouti. D'ailleurs, il faut tenir compte du niveau intellectuel de son client.

Dans son jugement, le président remarque que l'arrêté n'a pas pour but de protéger les fabriques suisses d'armes, mais répond à des exigences politiques. Le tribunal admet que H. était bel et bien un intermédiaire et qu'il est punissable. Mais le délit qu'il a commis n'est pas grave. H. est condamné à 30 jours d'emprisonnement, avec sursis pendant 3 ans (il a un casier judiciaire vierge) et à la confiscation du matériel en sa possession. La question de son expulsion pourrait être soulevée, mais on doit retenir le fait que H. est établi depuis 1914 à Neuchâtel et qu'il n'a jamais encouru de condamnation. Dès lors, l'expulsion ne s'impose pas.

~~~

Au cours de la même audience, le tribunal s'est occupé d'une affaire de détournement d'énergie électrique, dans laquelle un installateur non concessionné, C. T., était prévenu. T., sans autorisation des services industriels, avait fait des travaux chez un particulier, et comme les services industriels ne voulaient pas poser de compteur, T. avait tout de même branché un chauffe-eau. Chez un autre client, il avait installé une armoire frigorifique sans obéir aux prescriptions des services industriels qu'il n'avait pas demandées puisqu'il n'était pas concessionné.

Après plaidoiries du représentant des services industriels, demandant une sanction, et de la défense, relevant qu'il s'agissait de « chinoiseries administratives », le président a remis son jugement à huitaine.

Aux Amis de la pensée protestante :

« Censure et liberté »

Sur le plan de la critique cinématographique

Beaucoup de monde, mercredi dernier, à l'Aula de l'université, pour entendre M. Arnold Kohler de Genève aborder le dilemme « Censure et liberté » en l'examinant sur le plan de la critique cinématographique. On était curieux de savoir comment le conférencier allait traiter la question. Il le fit avec loyauté et compétence sans toutefois éviter toujours un certain vagabondage de la pensée.

D'emblée l'orateur reconnaît que la plupart des spectateurs s'intéressent au cinéma pour des raisons étrangères à la critique d'art ou au message humain. Il admet aussi que le film exerce une influence indéniable parce qu'il créé un certain choc émotif auquel il est difficile de résister. Il sait enfin que l'adolescent demeure particulièrement perméable aux impératifs séduisants de la fiction visuelle et sonore. Mais autant de vérités ne sauraient faire admettre les inepties de la censure officielle. Telle bande admise à Genève, interdite à Lausanne, telle coupure effectuée il y a deux ans, abandonnée aujourd'hui, ce sont là autant d'exemples qui prouvent bien que le droit de veto repose sur une espèce de morale mal définie, soumise à des fluctuations nombreuses et où se mêlent parfois au traditionalisme étroit des relents d'austérité ou d'hypocrisie.

Le remède à ce malaise? M. Kohler n'hésite pas à le prescrire. D'abord la distinction très stricte entre adolescents et adultes. Pour les premiers le maintien d'un contrôle exercé par des éducateurs intelligents. Pour les seconds la liberté totale, avec une seule restriction : celle de la vérité. Tout film qui apporte un message humain authentique demeure valable. Sont à prohiber ceux qui donnent du monde une vision fausse.

Les auditeurs surent gré au conférencier d'avoir évoqué tant d'aspects. Les réponses furent-elles toujours à la hauteur des questions ? Opter pour la liberté est bien. En mesurer les conséquences serait mieux. Vérité et message humain sont des mots bien à la mode aujourd'hui. Ici encore une précision plus grande montrerait peut-être la véritable complexité du problème.

Bonne conférence néanmoins. Pierre Chazel, dans son exposé d'il y a 15 jours, avait été brillant. Son examen de conscience était celui du critique littéraire. On se réjouit d'entendre bientôt le théologien.

t.

Chute dans la rue

Hier après-midi, à 15 h. 50, Mme M. H., qui sortait de son domicile à la rue des Parcs, a fait une chute et s'est cassé le col du fémur. Elle a été transportée à l'hôpital Pourtalès par l'ambulance de la police.

Naissances

Le docteur et Madame CHARON - DE MONTMOLLIN sont heureux d'annoncer la naissance de leur fils

François

9 mars 1954

20, rue Evers — Bruxelles

Monsieur et Madame Alfred BIOLLEY - DUBOIS ont la joie d'annoncer la naissance de leur fils

Michel - Daniel

Charmettes 12 — Draizes 16
Neuchâtel

Monsieur et Madame Pierre HILTY-POYET et Jean-Pierre ont la joie d'annoncer la naissance de leur fils et petit frère

Roland - Joseph

Le 9 mars 1954

Fontainemelon — Maternité Landeyeux

A la poste de la gare

L'office postal de Neuchâtel 2 Gare a été transféré dès lundi dans un bâtiment provisoire à l'est du garage. Il s'agit d'une construction en bois, démontable, que les P.T.T. devront utiliser jusqu'à la fin des travaux d'agrandissement et de transformation du bâtiment principal qui vont être entrepris incessamment.

Une salle du Musée des beaux-arts consacrée à Théophile Robert

Dès samedi, la salle du Musée des beaux-arts consacrée au peintre Théophile Robert sera ouverte au public. Toutefois, son inauguration officielle n'aura lieu que dans quelque temps, étant donné le décès récent de l'artiste.

Correspondances

(Le contenu de cette rubrique n'engage pas la rédaction du journal)

L'écoulement des stocks de légumes

Monsieur le rédacteur,

C'est avec intérêt que nous avons lu la lettre de M. René Sutter, parue dans votre rubrique « Correspondances » du 4 mars.

A ce sujet, nous nous permettons de remarquer que déjà en automne, considérant l'importante récolte en vue, on a fixé les prix des légumes de garde très bas, ce qui vous est prouvé par le tableau qui suit :

Légumes :	Prix-base 1952 ct.	Prix-base 1953 ct.	Prix-moyens aux product. fév. 1953	fév. 1954
choux blancs	23	20	35	26
choux rouges	34	28	46	33
choux frisés	32	28	46	33
carottes mar.	35	25	43	30
car. pl. chp. rouges	28	18	35	22
car. pl. chp. jaunes	18	12	20	14
céleris-raves	52	35/45	67	56
scorsonères	100	90	101	90
racines rouges	19	18	30	22
poireaux verts	45	30	80	55

Il ne faut pas oublier que ces prix-base proposés en automne par les cercles des producteurs et acceptés par le commerce et les consommateurs, sont en pratique de 2 ou 3 ct. plus bas et ils n'ont pas été relevés aujourd'hui, malgré les risques de l'encavage et les détériorations inévitables. On peut affirmer que tant les producteurs que les encaveurs perdent souvent de l'argent dans la vente de leurs légumes, ce qui d'ailleurs fut clairement prouvé lors de deux conférence de presse.

Nous vous présentons, Monsieur le rédacteur, nos salutations distinguées.

Union maraîchère suisse.

RÉGIONS DES LACS

BIENNE

Grave accident à la gare

Deux blessés

(c) Lundi soir, peu avant 23 heures, un ouvrier C. F. F. était chargé d'accompagner de la gare à la cantine une femme qui devait faire le repas pour le personnel occupé aux travaux de réfection de la voie.

Tous deux suivaient, l'un derrière l'autre, le sentier bordant les rails lorsque surgit une locomotive de manœuvre, convoyant un train en formation. Ils furent tamponnés au passage.

La cantinière, projetée de côté, subit de nombreuses contusions. Son guide, M. Leiser, de Lyss, a été très gravement atteint. Après l'avoir fait tourner sur lui-même, la lourde machine lui a sectionné les deux talons. Le malheureux fut en outre gravement blessé à la tête.

Les deux blessés furent immédiatement conduits à l'hôpital de Beaumont au moyen de l'ambulance municipale.

GRANDSON

Départ des soldats

(c) Après trois semaines passées à Grandson, une compagnie de canons antichars, en formation, vient d'être licenciée.

Son séjour ici a intéressé petits et grands par les engins modernes dont cette arme est dotée.

YVERDON

Cheval contre auto

(c) Hier matin à 11 heures 15, une automobile conduite par Mme M. roulait à la rue du Couchant. Au débouché de cette artère sur la chaussée de Treycovagnes, une voiture arriva en sens inverse. Mme M. ralentit, puis reprit son allure normale, mais fut heurtée au même instant sur le flanc gauche de sa machine par un attelage. Celui-ci se dirigeait vers Chamblon. Le choc fut assez violent, puisque la voiture dévala en bas du talus qui borde la route à cet endroit, et que le cheval, pris de peur, s'emballa et ne put être rattrapé que quatre cents mètres plus loin.

La limonière du char a été cassée et le cheval blessé.

Les dégâts matériels sont importants.

VIGNOBLE

COLOMBIER

Derniers devoirs

(c) Une foule nombreuse de parents et d'amis avaient tenu à accompagner à sa dernière demeure la dépouille mortelle de M. Hermann Hauser, décédé brusquement à l'âge de 76 ans.

Enfant du village, auquel il était très attaché, le défunt y fit toute sa carrière, pratiquant avec art son métier d'ébéniste. Il s'intéressa aussi activement aux affaires publiques, fut membre du Conseil général et de plusieurs commissions. Chanteur enthousiaste, il milita, durant de nombreuses années, dans les rangs du Chœur d'hommes, dont il fut acclamé membre d'honneur lors de sa retraite ; la société reconnaissante tint à exécuter, sur sa tombe, un morceau de circonstance.

VAL-DE-RUZ

Au tribunal de police

(c) Le tribunal de police du Val-de-Ruz a tenu audience, mardi, sous la présidence de M. P. Brandt, assisté de M. J.-P. Gruber, substitut-greffier.

Le 26 septembre, dans la soirée, à l'hôtel Beauregard, aux Hauts-Geneveys, B., en état d'ivresse légère, venait s'installer à une table occupée par les époux C. B. eut à l'adresse de Mme C. des gestes trop familiers, qui provoquèrent chez le mari de celle-ci une réaction violente. Après échanges de propos injurieux, de part et d'autre, C. appliqua à B. un coup de poing sur la joue gauche, légèrement au-dessous de l'œil et le renversa de sa chaise. Cette rixe se solde, pour B., après six semaines de soins à l'hôpital, par la perte d'un œil. Le tribunal remet le jugement de la cause à la prochaine audience.

G., des Geneveys-sur-Coffrane, pour avoir, avec un tracteur agricole, effectué des transports rétribués non autorisés, est condamné à 25 fr. d'amende et 5 fr. de frais.

Mouillage de lait

M., de Saules, en janvier 1952, avait été condamné par le tribunal, à 15 jours d'emprisonnement, pour avoir livré du lait souillé et mouillé ; le président lui avait alors accordé un sursis de 5 ans, espérant que M. profiterait de la leçon.

Aujourd'hui, M. comparaît pour la même infraction. Moins de 6 mois après sa première condamnation, il récidivait déjà. M. Achermann, chimiste cantonal, a l'impression que M. ne peut résister à la fraude ; plusieurs prélèvements échelonnés ont révélé le mouillage du lait. Le tribunal inflige à M. une peine sévère, 45 jours d'emprisonnement moins 4 jours déjà subis en préventive, 500 fr. d'amende, publication du jugement dans le « Courrier du Val-de-Ruz », 216 fr. de frais.

En outre, M. est dorénavant déchu de l'exercice de sa profession.

VAL-DE-TRAVERS

FLEURIER

Chute d'un cycliste

(c) Avant-hier à midi, M. M. G., 18 ans, qui sortait de la fabrique et se rendait au domicile de ses parents à bicyclette, a fait une violente chute sur la chaussée. Le cycliste, qui avait perdu connaissance, fut relevé avec de fortes contusions et dut recevoir les soins d'un mé-

LES VERRIÈRES

Une initiative aboutit

La demande d'initiative populaire en faveur de la vente de l'hôtel de ville des Verrières a été déposée le 2 mars au secrétariat communal, avec 84 signatures valables, nombre suffisant.

Elle sera donc soumise aux délibérations du Conseil général, avec rapport à l'appui, dans le délai légal de 90 jours.

Monsieur et Madame René Clottu, à Cornaux ;
Monsieur et Madame Edmond Clottu et leurs enfants, à Cornaux ;
Monsieur et Madame Auguste Clottu, à Aigle ;
Monsieur et Madame Jean Clottu et leur fils, à Cornaux ;
Monsieur et Madame Adrien Clottu et leur fille, à Lausanne ;
Monsieur et Madame Maurice Clottu et leur fils, à Cornaux ;
Raymond Clottu, à Neuchâtel ;
Madame Lina Wyss, ses enfants et petite-fille, à Soleure et à Zurich ;
Monsieur et Madame Edouard Geiser, à Cornaux,
ainsi que les familles parentes et alliées,
ont le chagrin de faire part du décès de

Madame Emilie CLOTTU

née GEISER

leur chère mère, belle-mère, grand-mère, sœur, belle-sœur, tante et parente, enlevée à leur affection dans sa 77me année.

Cornaux, le 9 mars 1954.

L'Eternel me recueillera.

L'ensevelissement aura lieu à Cornaux, jeudi 11 mars 1954, à 13 h. 30.

Cet avis tient lieu de lettre de faire part

La *société de musique « La Constante » de Dombresson-Villiers* a le regret de faire part du décès de

Madame

veuve Georges MONNIER

mère de Monsieur Max Monnier, membre honoraire.

J'estime que les souffrances du temps présent ne sauraient être comparées à la gloire à venir qui sera révélée pour nous.

Rom. 8 : 18.

Madame Pierre Borel-Besancet et ses enfants : Anne-Marie, André, Jean et sa fiancée Jeanne Pomey, et Denise, à Peseux ;
Monsieur Arthur Borel, à Couvet, et ses enfants ;
Mademoiselle Lydie Borel, à la Côte-aux-Fées ;
Mesdemoiselles Elizabeth et Esther Borel, à Couvet,
ainsi que les familles Borel, Piaget, Corlet, Besancet, Schneider, Robert, Steudler, parentes et amies,
annoncent le départ pour la Patrie céleste de

Monsieur

Pierre BOREL-BESANCET

leur cher époux, papa, fils, frère, beau-frère, oncle, grand-oncle, neveu, parent et ami, que Dieu a rappelé à Lui le 8 mars 1954 dans sa 56me année.

Peseux, le 8 mars 1954.

Voyez quel amour le Père nous a témoigné, pour que nous soyons appelés enfants de Dieu. Et nous le sommes. I Jean 3 : 1.

L'ensevelissement aura lieu le jeudi 11 mars 1954, à 13 heures, à Peseux.

Culte pour la famille à 12 h. 30.

Domicile mortuaire : avenue Fornachon 7, Peseux.

Cet avis tient lieu de lettre de faire part

Le Conseil de l'Eglise évangélique libre de Neuchâtel a le profond regret d'annoncer à ses membres et amis le décès de

Monsieur

Pierre BOREL-BESANCET

fidèle et dévoué membre du Conseil.

Ses serviteurs Le serviront et verront Sa face, et Son nom sera sur leurs fronts. Il n'y aura plus de nuit. Apoc. 22 : 4-5.

Pour l'ensevelissement, consulter l'avis de la famille.

Le comité de la *Croix-Bleue, section de Corcelles-Peseux,* a le pénible devoir d'annoncer à ses membres le départ pour la patrie céleste de

Monsieur

Pierre BOREL-BESANCET

leur cher président.

Matthieu 25 : 21.

Pour les obsèques, consulter le faire part de la famille.

Priez sans cesse.

I Thess. 5 : 17.

Monsieur et Madame Edouard Mérian, leurs enfants et petite-fille ;
Mademoiselle Marie de Pourtalès ;
Monsieur et Madame Gustave de Pourtalès et leur fille ;
Monsieur et Madame Ernest de Pourtalès et leurs enfants ;
Le lieutenant-colonel et Madame Louis de Pourtalès et leurs enfants ;
Madame Godefroy de Blonay, ses enfants et petits-enfants ;
les enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants de Monsieur et Madame Roger de Blonay ;
les enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants de Monsieur et Madame Jean de Chambrier ;
Madame Louis de Meuron, ses enfants et petits-enfants ;
Monsieur et Madame Edgar de Pourtalès, leurs enfants et petits-enfants ;
Monsieur Eric de Pourtalès ;
les familles de Blonay, de Pourtalès et alliées,
ont l'honneur de faire part du décès de leur chère mère, belle-mère, grand-mère, belle-sœur, tante et parente

Madame

Albert de POURTALÈS

née Geneviève de BLONAY

enlevée à leur affection, dans sa 84me année.

Neuchâtel, le 8 mars 1954.
(Parcs 2 a)

Car nous n'avons point ici-bas de cité permanente, mais nous cherchons celle qui est à venir. Héb. 13 : 4.

L'incinération, sans suite, aura lieu mercredi 10 mars.

Culte au crématoire, à 15 heures.

Cet avis tient lieu de lettre de faire part

Madame Léon Ducommun, à Fretereules, ses enfants et petits-enfants ;
Madame veuve Albert Martin, ses enfants et petits-enfants, à Champ-du-Moulin ;
Monsieur et Madame Léon Ducommun et leur fils, à Peseux ;
Madame et Monsieur Georges Jaquet et leurs enfants, à Fretereules ;
Madame et Monsieur Numa Kohler et leurs enfants, à Fretereules ;
Madame et Monsieur Willy Rubin, à Neuchâtel ;
Madame et Monsieur Henri Borel et leurs enfants, à Peseux ;
Monsieur et Madame Georges Ducommun et leur fils, à Brot-Dessous ;
Madame et Monsieur Emile Jacot et leur fils, à Fretereules ;
Madame et Monsieur Hermann Zaugg et leur fille, aux Grattes ;
Madame et Monsieur Charles Pingeon et leurs enfants, à Rochefort ;
Madame et Monsieur Sylvain Favalli et leurs enfants, à Neuchâtel ;
Madame et Monsieur Henri Jaquet et leurs enfants, à Fretereules ;
Madame et Monsieur Edouard Fontana et leurs enfants, à Neuchâtel ;
Madame Isabelle Clausen et ses enfants, à Lausanne ;
Madame veuve Léonie Peroni et ses enfants, en Amérique,
ainsi que les familles parentes et alliées,
ont la profonde douleur de faire part du départ pour le ciel de

Monsieur Léon DUCOMMUN

fabricant de manches

leur très cher époux, papa, grand-papa, arrière-grand-papa, frère, beau-frère, oncle, cousin et ami, que Dieu a repris à Lui aujourd'hui, dans sa 76me année.

Fretereules, le 8 mars 1954.

Repose en paix, tes souffrances sont finies.

Aimez-vous les uns les autres comme je vous ai aimés.

L'enterrement, avec suite, aura lieu à 15 heures, le 11 mars 1954, à Brot-Dessous.

Départ de Fretereules à 14 h. 30.

Selon le désir du défunt, on ne portera pas le deuil

Cet avis tient lieu de lettre de faire part
~~~